



CONSEIL DES MINISTRES PRÉSIDÉ PAR BOUTEFLIKA

D'IMPORTANTES DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 2799 | Mercredi 1^{er} juin 2016 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

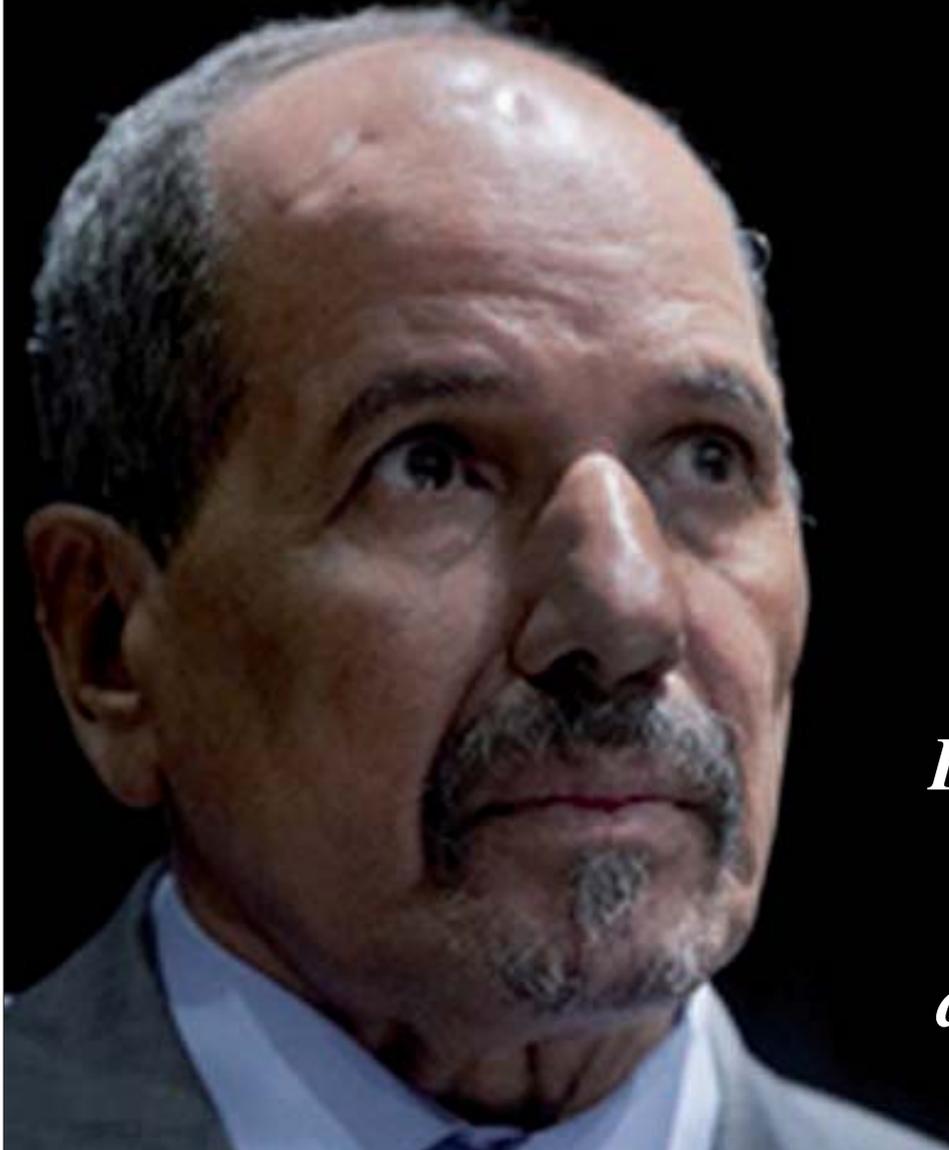
LUTTE
ANTITERRORISTE
UNE BOMBE
DE
CONFECTION
ARTISANALE
DÉTRUITE

Page 3



DÉCÈS DU PRÉSIDENT SAHRAOUI, MOHAMED ABDELAZIZ

ADIEU LE RÉVOLUTIONNAIRE



*Bouteflika
décrète
un deuil
de 8 jours*



50
fumeurs sont suivis
par l'unité de
consultation de
sevrage tabagique
à l'EHU d'Oran.

300
souscripteurs
AADLI ont reçu
leurs clefs pour le
site d'El-Malha
à Birkhadem.

1.500
foyers
d'Agouni-Ahmed à
Béni-Yenni
raccordés au réseau
du gaz de ville.

Des services d'aide au sevrage du tabac à partir de septembre

Des services d'aide au sevrage du tabac à travers le territoire national, implantés dans des services spécialisés, devraient être opérationnels à partir du mois de septembre prochain. Le ministre, Abdelmalek Boudiaf, a en effet signé, en mars dernier, un arrêté permettant la création de consultations antitabac gérées par des médecins, des psychologues et des paramédicaux pour aider les personnes qui veulent arrêter la consommation de la cigarette. Cette stratégie d'aide aux personnes voulant arrêter de fumer entre dans le cadre du plan stratégique national multisectoriel de lutte intégrée contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles.

Cinquante-trois consultations ont vu leur phase d'équipement achevée et pourraient donc être fonctionnelles à partir du mois de septembre prochain. L'autre



mesure prise, une année après la mise en place du plan de lutte contre le tabac, est l'intégration, dès la rentrée scolaire prochaine, d'un cours expliquant les dangers de cette consommation.

1^{res} journées sur les "sciences sociales en sport"



Des professeurs et doctorants, algériens et français, en sciences sociales en sport ont échangé durant trois jours à Alger leurs expériences sur les méthodes de

recherche dans un domaine qui reste selon eux "peu travaillé" par les spécialistes.

Les intervenants ont décortiqué l'impact des sciences sociales sur le sport, à l'occasion des 1^{res} Journées des sciences sociales en sport (J3S), organisées de samedi à lundi au siège du Comité olympique et sportif algérien. L'objectif était de créer des connexions entre des doctorants et chercheurs algériens et français. Ces premières journées seront ponctuées par l'édition d'un livre *Les actes des J3S* qui sera distribué gratuitement, en plus d'un DVD, dans les universités.

Les intervenants se sont concentrés sur les sciences sociales appliquées au sport et les différences entre ce qui se fait en Algérie et en France. Le sport reste un objet de recherche parmi d'autres, néanmoins il est très peu travaillé. Généralement on pratique du sport sans le penser pour mieux le comprendre. Avoir une idée sur toutes ses composantes est important.

Exposition à Alger du photographe italien Stefano Casadio

Une exposition de photographies d'art de l'Italien Stefano Casadio, consacrée aux statues ornant les Palais de la ville de Rome, a été inaugurée samedi à Alger. Organisée par l'Institut culturel italien d'Alger, l'exposition comprend des photographies d'art montrant la beauté architecturale de Rome, une ville plusieurs fois millénaire considérée comme un musée à ciel ouvert, vue par le regard du photographe.

Le visiteur pourra découvrir des œuvres retraçant les plus beaux sites de Rome, notamment les statues ornant les sommités des palais de Place de la Capitole, l'une des œuvres réalisées par Michel-Ange. Des vues panoramiques du Palais sénatorial, actuel siège de la mairie de Rome, du Palais neuf et celui des Conservateurs, situés sur la place du Capitole.

Optant pour les plans larges dans les prises de vue panoramiques et les rapprochés pour les statues, le photographe présente une série de photographies en couleur qui racontent la restauration des plus célèbres œuvres d'art de

cette ville. La partie consacrée aux statues restaurées, est déclinée en noir et blanc, couleurs évocatrices du passé et invitant à la méditation.



Abdelkader Bensalah

"Dieu Tout-puissant a rappelé le défunt auprès de lui après un riche et long parcours au service de sa patrie, en tant que militant du mouvement national et combattant de la première heure. Chawki Mostefai, par sa modestie, avait forcé le respect et la considération de son entourage."



D
I
X
I
T

Des religieux pakistanais veulent autoriser à "battre légèrement" les femmes !

Les membres du Conseil de l'Idéologie islamique (CII) du Pakistan souhaitent accorder aux hommes le droit de "battre légèrement" leurs épouses.

Dans une proposition de loi rendue publique cette semaine, ces responsables religieux répondaient ainsi à une législation progressiste adoptée en février au Pendjab accordant plus de droits et de protection aux femmes de cette province, la plus peuplée du Pakistan.

"Un homme devrait être autorisé à battre légèrement sa femme si elle refuse ses ordres et refuse de s'habiller tel qu'il le souhaite, décline des demandes de relations sexuelles sans justification religieuse, ou ne prend pas de bain après un rapport sexuel ou lorsqu'elle a ses règles", proposent ainsi ceux qui affirment parler au nom de la religion au Pakistan, géant musulman de près de 200 millions d'habitants.

Cette proposition, dont des extraits ont été cités par les journaux, a été accueillie avec moqueries dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Le premier quotidien en langue anglaise du pays, le Dawn, a ainsi publié un article satirique avec une liste de choses que les gens devraient battre à la place des femmes : notamment les œufs, le dos des bouteilles de ketchup et le tube de Michael Jackson Beat It.

Un permis de bonne conduite pour pouvoir adopter un chien à Berlin

Les députés allemands ont approuvé le 18 mai dernier un projet de loi visant à instaurer un certificat de bonne conduite. Pour acheter un chien, les futurs maîtres se devront de l'obtenir. Cette mesure ne s'appliquerait qu'à Berlin.

Dans la capitale allemande, les habitants devront désormais montrer patte blanche avant de se procurer un animal de compagnie. Le 18 mai dernier, les députés ont entériné la création d'un "permis de bonne conduite" pour quiconque souhaiterait acheter un chien. Ce certificat attestera de la maîtrise de l'animal par son propriétaire, indique la revue Sciences et Avenir.

Le passage de l'examen devrait coûter 100 euros, assortis de 40 euros de taxes annuelles. Plusieurs propriétaires berlinois ont fait savoir qu'ils trouvaient cette mesure onéreuse et démesurée.

"Je ne peux pas me permettre une telle dépense et je ne suis pas le seul dans ce cas" a réagi l'un d'entre eux auprès du Berline Online.

DÉCÈS DU PRÉSIDENT SAHRAOUI MOHAMED ABDELAZIZ

Adieu le révolutionnaire

Le secrétaire général du Front Polisario et président de la République arabe sahraouie démocratique, Mohamed Abdelaziz, est décédé hier mardi 31 mai 2016 à l'âge de 68 ans, des suites d'une longue maladie, a rapporté l'agence officielle sahraouie, Sahara Presse Service.

PAR KAHINA HAMMOUDI

L'annonce en a été faite hier par le Secrétariat national sahraoui qui a décrété un deuil national de 40 jours.

Sahara Presse Service informe, qu'en vertu de l'article 49 de la loi, le président du Conseil sahraoui devrait remplacer Mohamed Abdelaziz président de la RASD et SG du Front Polisario jusqu'à l'élection, au terme de 40 jours, d'un nouveau président lors d'une assemblée extraordinaire.

Ce n'est pas seulement le peuple sahraoui qui a perdu l'un de ses fils, mais bien toute une cause qui se retrouve orpheline : celle de la libération d'une patrie. En



Le défunt président Mohamed Abdelaziz.

effet, le défunt Mohamed Abdelaziz avait consacré sa vie, son âme, tous ses espoirs pour voir son pays, le Sahara occidental, libéré du joug du colonialisme marocain. Mais malheureusement il partira avant. L'espoir néanmoins demeure, car il a laissé derrière lui, un peuple conscient, instruit et profondément patriotique. Mohamed Abdelaziz a été réélu lors de la dernière élection de 2015 au cours du 14^e congrès du Front Polisario, dont il était

l'un des membres fondateurs. C'est d'ailleurs lors de la création du Front Polisario, le 10 mai 1973, qu'il a été élu membre du bureau politique avant d'être désigné Secrétaire général de cette instance. Mais son combat pour la libération se concrétisera sur le terrain en devenant président du Conseil de la direction de la révolution en 1976 après le décès du martyr El-Ouali Moustapha Sayed. Le défunt avait également occupé

plusieurs hautes fonctions au sein de l'Armée populaire de libération sahraouie, où il a participé à plusieurs batailles contre le colonialisme marocain.

Il a été élu président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en octobre 1982, et réélu à ses fonctions en 1985, 1989, 1991, 1999, 2003 et 2007. Il a été élu vice-président de l'OUA en 1985, puis de l'Union africaine en 20026.

Le parcours militant de Mohamed Abdelaziz est exemplaire, tel "le Che", il a su rassembler son peuple autour d'une cause commune, celle de la libération de leur mère-patrie. Il a également réussi à faire parler de la cause sahraouie dans les plus grandes organisations internationales et y mener des débats et des pourparlers. Il a su également passer, avec beaucoup de brio, à travers les entraves machiavéliques du makhzen. Grâce à tout ce qu'il a entrepris et réalisé pour son peuple durant 40 ans, il a été remercié et honoré par plusieurs organisations internationales, des universités américaines, espagnoles et italiennes. Car revendiquer la liberté, la dignité pour tout un peuple, c'est ce qui est de plus humain et humble. Adieu le révolutionnaire.

K. H.

Bouteflika décrète un deuil de 8 jours

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a entamé le Conseil des ministres qu'il a présidé hier à Alger par l'observation d'une minute de silence et la lecture de la Fatiha du Saint Coran, à la mémoire du défunt Président sahraoui et secrétaire général du Front Polisario, Mohamed

Abdelaziz. "A la suite du décès du Président Mohamed Abdelaziz, Secrétaire général du Front Polisario, président de la République arabe sahraouie démocratique, Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a entamé la séance du Conseil des ministres,

qu'il a présidé ce jour, par l'observation d'une minute de silence et la lecture de la Fatiha à la mémoire du regretté défunt", a indiqué un communiqué de la présidence de la République. "Le président de la République a également décrété un deuil national de 8 jours à travers tout le terri-

toire national, en hommage à la mémoire du défunt leader sahraoui", a ajouté la même source. Le chef de l'État a adressé aussi un message de condoléances au président du Parlement sahraoui, qui assure l'intérim du défunt, a conclu la même source.

R. N.

LA CAP À LA 19^e TRIPARTITE

La création d'une "structure décisionnelle tripartite" proposé

PAR RAHIMA RAHMOUNI

La 19^e Tripartite, réunissant autour du gouvernement, les représentants du patronat et du syndicat UGTA, tiendra son conclave, dimanche prochain à Alger.

Le président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), Boualem M'rakech, reçu, ce hier, à l'émission l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne, annonce que son organisation

va y proposer la création d'une structure "nouvelle" adaptée à la nouvelle politique économique projetée par le gouvernement.

A cette structure, dont il souligne qu'elle devra disposer du "pouvoir décisionnel" et réunir en son sein les parties prenantes de la tripartite, incombera, explique-t-il, le "rôle de piloter l'ensemble des dispositifs appropriés pour relancer la machine économique".

Mais en préalable, considère-t-il, l'État

"devra libérer l'investissement, tel que recommandé par la nouvelle Constitution et, d'autre part, accorder la possibilité aux acteurs économiques de saisir la Cour constitutionnelle en cas de survenue de litige". Pour M. M'rakech, les pouvoirs publics "n'ont plus à s'insérer" dans la sphère économique se contentant, désormais, de jouer leur rôle de régulateur. Ils devront, insiste-t-il, "laisser l'entreprise s'impliquer tout naturellement dans son rôle de productrice de biens".

CONSEIL DES MINISTRES PRÉSIDIÉ PAR BOUTEFLIKA

D'importants dossiers à l'ordre du jour

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a présidé hier à Alger une réunion du Conseil des ministres.

Plusieurs projets de loi et d'importants dossiers à caractère politique et socio-économique sont inscrits à l'ordre du jour de cette réunion.

Cette réunion du Conseil des ministres

qui est la première depuis la révision de la Constitution le 7 février dernier, porte notamment sur la promulgation de plusieurs lois organiques relatives au régime électoral, à la Haute instance de surveillance des élections et au fonctionnement des deux Chambres du Parlement.

La réunion du Conseil des ministres

examine également des décrets présidentiels relatifs notamment à des contrats de recherche et d'exploitation des hydrocarbures et un projet de contrat pour le parachèvement des travaux de viabilisation de la Nouvelle-Ville de Sidi-Abdallah.

R. N.

LUTTE ANTITERRORISTE

Une bombe de confection artisanale détruite

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 30 mai 2016, une bombe de confection artisanale à Chlef", a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par ailleurs, et dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des garde-côtes et des gendarmes ont saisi à Tlemcen et Aïn-Témouchent, 51 kg de kif traité au moment où des gardes-frontières ont saisi, à Tlemcen aussi, 456 kg de déchets de cuivre et intercepté 5 immigrants clandestins de nationalité marocaine.

"A Oran, des gendarmes ont mis en échec une tentative d'émigration clandestine de 6 individus et saisi une embarcation de construction artisanale.

A Tamanrasset et Bordj-Badji-Mokhtar, des détachements combinés ont arrêté 2 contrebandiers et saisi 2 véhicules, 2 tonnes de denrées alimentaires et 1 détecteur de métaux".

R. N.

IMPORTATION SUR LES QUATRE PREMIERS MOIS

Nette hausse de la facture des médicaments

Les importations des produits parapharmaceutiques ont coûté 28,18 millions usd (580 t) contre 19 millions usd (440,3 t), soit une hausse de 48 % en valeur et de 31,72 % en volume.

PAR RIAD EL HADI

La facture d'importation des produits pharmaceutiques a enregistré une augmentation de près de 30 % sur les 4 premiers mois de l'année 2016 par rapport à la même période de l'année précédente, en dépit d'une quasi-stabilité des quantités importées entre les deux périodes de comparaison.

Ainsi, la valeur des importations des produits pharmaceutiques a augmenté à 606,96 millions de dollars (usd) durant les quatre premiers mois de 2016, contre 470,48 millions usd à la même période de 2015, soit une hausse de 29,01 %, ont annoncé hier les douanes.

Quant aux quantités importées, elles ont



L'État ne lésine pas sur les moyens en matière de santé du citoyen.

augmenté de 4,6 % en s'établissant à 7.770 tonnes (t) contre 7.430 t, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Par catégorie de produits, la facture des médicaments à usage humain s'est chiffrée à 568 millions usd contre 441,71 millions usd (+28,6 %), tandis que les quantités sont

passées à 6.947,5 t contre 6.708,2 t (+3,5 %).

Pour les médicaments à usage vétérinaire, leurs importations ont atteint 10,8 millions usd (242 t) contre 9,73 millions usd (280,71 t), soit une hausse de 10,88 % en valeur et une baisse de 13,8 % en volume entre les deux périodes de comparaison.

Pour les importations des produits parapharmaceutiques, elles ont coûté 28,18 millions usd (580 t) contre 19 millions usd (440,3 t), soit une hausse de 48 % en valeur et de 31,72 % en volume.

Dans le cadre de la rationalisation des importations des médicaments, un arrêté ministériel publié en décembre 2015 avait fixé la liste des produits pharmaceutiques à usage humain et des matériels médicaux fabriqués en Algérie qui sont interdits à l'importation.

Il s'agit de 357 médicaments composés de comprimés, crèmes et pommades dermatiques, solutions injectables, suppositoires, pommades ophtalmiques et de sirop. S'ajoute également une liste de onze matériels médicaux fabriqués localement et qui sont aussi interdits à l'importation telles les seringues, compresses et bandes de gaze et la bicarbonate de soude pour dialyse. En 2015, les importations des produits pharmaceutiques avaient atteint 1,96 milliard de dollars (-22 % par rapport à 2014) pour un volume global de près de 27.000 tonnes (-15,32 %).

R. E.

USINE PEUGEOT

Le projet reste bloqué

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le projet de l'usine Peugeot Algérie reste bloqué au jour d'aujourd'hui. La rencontre, tenue la semaine dernière entre les deux parties, n'a pas permis d'aplanir les différends. Le ministre de l'Industrie et des Mines qui en a fait l'annonce, devant un parterre de journalistes en marge de la signature de deux accords entre le Groupe cimentier Gica et le groupe chinois Sinoma, a précisé que les discussions se poursuivront dans l'espoir de "trouver un terrain d'entente".

L'Algérie, soulignera encore Bouchouareb, "défend ses intérêts, tout comme l'autre partie défend les siens". Sur le registre de la crise dans le secteur automobile en Algérie cristallisé par la réduction des importations des véhicules estimée par le Cnis à plus de 70 % rien que sur les quatre premiers mois de l'année et les plans de départs volontaires d'ores et déjà annoncés chez certains concessionnaires, Bouchouareb a tenté d'apporter sa propre réponse.

Les licenciements font "partie de la vie

des entreprises", a-t-il souligné. Ce n'est pas propre à l'Algérie, ajoute-t-il, avant d'expliquer "quand l'activité ralentit, une entreprise est amenée à réduire ses effectifs". Voulu apporter une note d'espoir, tout de même, il dira que "la reprise de l'activité permettra de recréer des emplois".

Pour rappel, la signature de l'accord de réalisation d'une usine Peugeot en Algérie, initialement prévue pour le 10 avril lors de la 3ème session du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français

(CIHN), a été reportée.

A ce moment-là certains observateurs avaient imputé le report de la signature de l'usine à la crise qui avaient marquée la visite du Premier ministre français suite à la publication de la photo du chef de l'État sur la Une du journal *Le Monde*. Une photo qui avait illustré le dossier relatif au scandale financier planétaire communément appelé les Panama papers et que les autorités algériennes avaient jugé attentatoire au prestige du chef de l'État.

C. A.

CONSTRUCTION DE CIMENTERIES

Deux accords entre Gica et un équipementier chinois

PAR RANIA NAILI

Le groupe industriel public des ciments d'Algérie (Gica) a signé, hier à Alger, deux accords avec l'équipementier chinois CMBI (filiale du groupe Sinoma), pour la création d'une nouvelle cimenterie à Béchar et l'extension de celle de Zahana (Mascara).

Les accords ont été signés en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, de l'ambassadeur de Chine à Alger, Yang Guangyu, et les P-dg de Gica et de Sinoma.

Le premier accord, clé en main, porte sur la construction par CMBI d'une nouvelle cimenterie à Béchar, d'une capacité de production d'un million de tonnes par an (3.200 tonnes/jour).

Cette usine sera détenue par la Société Saoura Ciment (SSC, filiale de Gica).

L'entrée en production de cette

cimenterie, d'un coût d'investissement de 34 milliards DA, est prévu pour l'année 2018 avec la création de 350 emplois directs et 1.500 emplois indirects.

Quant au deuxième accord, il s'agit d'une extension de la cimenterie de Zahana (production actuelle d'un million de tonnes), détenue par la Société des ciments de Zahana (SCIZ), en créant une nouvelle ligne de production d'une capacité supplémentaire de 1,5 million de tonnes/an (4.500 tonnes/jour).

La réalisation de ce projet, qui devrait

entrer en production en 2018, coûtera quelque 38 milliards DA et générera 350 emplois directs et 1.500 emplois indirects. Sciz est détenue à hauteur de 65 % par Gica et de 35 % par le groupe égyptien Asec.

Avec la réalisation de ces deux projets, d'une capacité supplémentaire de 2,5 millions de tonnes de ciment par an, l'Algérie sera en mesure de couvrir ses besoins en ciment et dégagera même des excédents de production, selon ce groupe public.

R. N.

AU PROFIT DES PÈLERINS Ooredoo baisse ses tarifs roaming

Ooredoo rapproche les pèlerins de leurs familles et proches et leur donne la possibilité de rester joignables en Arabie saoudite durant la omra, à des tarifs roaming très avantageux. En effet, Ooredoo accompagne ses clients voyageant aux Lieux Saints de l'Islam en leur permettant de recevoir des appels au même tarif qu'un appel en Algérie, soit à 10 DA TTC/minuete seulement et ce, durant tout le mois de Ramadhan ainsi que les deux jours de l'Aïd el-Fitr. Cette baisse exceptionnelle des tarifs en roaming est valable pour l'ensemble des clients Ooredoo, en toute simplicité, via tous les réseaux mobiles en Arabie saoudite. Les pèlerins détenteurs d'une puce Ooredoo resteront ainsi en contact avec leurs proches durant la omra et partageront avec eux les moments de piété et de profonde ferveur de ce voyage.

RÉUNION DE L'OPEP

Salah Khebrai demain à Vienne

Le ministre de l'Énergie, Salah Khebrai, participera, demain à Vienne en Autriche, à la 169^e réunion ministérielle ordinaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), a indiqué mardi un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion, les ministres se pencheront sur l'examen de l'évolution du marché international du pétrole et de ses perspectives.

Cette réunion semi-annuelle de l'Opep se

tiendra dans un contexte où les cours du brut ont prit un virage haussier depuis plusieurs semaines, atteignant les 50 dollars, alors que la plupart des organismes internationaux du secteur s'accordent à prédire un rééquilibrage du marché d'ici à la fin de l'année.

Mardi matin, les prix du pétrole évoluaient en ordre dispersé en cours d'échanges européens, les opérateurs restant attentistes avant la réunion de jeudi.

Le baril de Brent de la mer du Nord, référence européenne du brut, pour livraison en juillet, céda à 24 cents par rapport à la clôture de lundi, à 49,52 dollars.

Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance prenait 15 cents, à 49,48 dollars, par rapport à la clôture de vendredi, le marché new-yorkais étant resté fermé lundi en raison d'un jour férié aux États-Unis.

PROTECTION DE L'ENFANT

Prochainement de nouvelles mesures

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme s'attelle à renforcer le dispositif législatif et social de protection de l'enfant par l'élaboration notamment d'un projet de guide d'accompagnement de la famille kafala, la révision des modalités de création des crèches et garderies.

PAR INES AMROUDE

Un projet d'un guide d'accompagnement de la famille kafala a été déjà, élaboré par le ministère de la Solidarité dans le cadre de la protection de l'enfant, a annoncé hier le ministère.

"Un projet d'un guide d'accompagnement de la famille kafala a été préparé par le ministère avec la mise en place d'un système de suivi de l'enfant privé de famille placé en milieu familial (post kafala)", a indiqué à l'APS, la directrice de la protection et de la promotion de l'enfance et de l'adolescence et des programmes de solidarité envers les jeunes, Habiba Keddar, à la veille de la célébration de la Journée internationale de l'enfant (1^{er} juin).

Ce guide a pour but d'expliquer les procédures de la kafala et d'éviter les rejets de ces enfants après leur placement en milieu familial, en vue de garantir leur protection. Dans ce même contexte, elle fait savoir qu'un autre projet de texte, relatif celui-là, à la révision des modalités de création des crèches et garderies, a été également élaboré.

Élaboration des projets de textes d'application

Concernant la loi du 15 juillet 2015, relative à la protection de l'enfant, Habiba Keddar a indiqué que "plusieurs avant-projets de textes d'application ont été aussi, élaborés par le ministère de la Justice en

collaboration des représentants de plusieurs départements ministériels concernés par ce dossier, particulièrement, le ministère de la Solidarité nationale".

Il s'agit particulièrement, a-t-elle dit, des projets de textes portant sur "la création des centres spécialisés de protection de l'enfant, la création des services en milieu ouverts, les conditions d'éligibilité de la famille digne de confiance ainsi que le dispositif de signalement".

Par ailleurs, les programmes du ministère de la Solidarité nationale pour la protection des enfants vulnérables ou en situation de danger, portent également sur le lancement prochain d'un plan d'action pour la lutte contre les violences sexuelles faites aux adolescents. Mme Keddar a précisé que cette mesure s'inscrit dans le cadre des programmes de prévention cohérents mis en place par l'Algérie pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants dans lesquels la société civile est fortement impliquée.

Dans ce cadre, elle a souligné que des "progrès considérables ont été réalisés", grâce à la promulgation de la loi numéro 14-01 du 4 février 2014 modifiant et complétant l'ordonnance numéro 66-156 du 8 juin portant code pénal.

Mme Keddar a noté que la protection et la promotion des droits de l'enfant constituent l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics, ajoutant que "cet intérêt se



De nouvelles dispositions pour assurer à l'enfant un plein épanouissement.

traduit par les politiques sociales, économiques et culturelles menées par l'Etat pour la prise en charge des besoins fondamentaux de l'enfant en vue de lui assurer un plein épanouissement".

Elle a affirmé que la question de la promotion de l'enfant, implique toutes les institutions, composantes de la société et organisations représentatives dans l'élaboration dudit plan d'action.

"Les questions liées à la sécurité de l'enfant, son développement et son bien être constituent le principe de ce plan, tracé avec des objectifs qui s'intègrent dans la stratégie de développement national", a-t-elle dit. "La mise en place de mesures appropriées de protection, d'éducation et d'insertion de tous les enfants particulièrement les enfants aux besoins spécifiques (handicapés ou en difficultés) en collaboration avec tous les secteurs concernés par le volet de la protection de l'enfant", a-t-elle ajouté. A ce sujet, elle a mis en avance les mesures nécessaires pour garantir à tous

les enfants notamment la catégorie des handicapés, leurs droits particulièrement à une éducation de qualité, inclusive et équitable et non discriminatoire afin de leur offrir les possibilités d'apprentissage. La loi numéro 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées définit les mécanismes de prévention, de dépistage précoce pour une meilleure prise en charge, un enseignement visant l'inclusion scolaire en milieu spécialisé ou ordinaire, rappelle-t-on.

Mme Kerrar n'a pas manqué d'évoquer les efforts déployés en matière de prévention contre toute forme de maltraitance et de violence à l'encontre des enfants, mettant en exergue, le plan d'action pour la prévention des fléaux sociaux, comme la maltraitance et l'exclusion mis en œuvre par les différents intervenants sociaux dans le cadre de la politique de la protection de l'enfance.

I.A.

RELATIONS ALGÉRIE-FRANCE

Vers l'apaisement

PAR KAMEL HAMED

La prochaine visite du président de l'Assemblée nationale française, Claude Bartolone, à Alger demain jeudi sera sans doute mise à profit pour mettre encore plus d'ordre dans les relations entre les deux parties qui se sont détériorées ces derniers mois.

Rien n'a filtré sur les objectifs de cette visite, encore moins sur l'agenda de cette personnalité politique de très haut rang, mais tout indique que Claude Bartolone aura des discussions avec les plus hauts responsables algériens.

Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il soit reçu en audience par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Cette visite intervient quelques jours seulement après celle effectuée à Alger

par le président de l'association France-Algérie, Jean-Pierre Chevènement qui a été reçu en audience par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et la Coopération internationale, Ramtane Lamamra.

Cette marque d'attention à l'égard d'une personnalité française qui n'occupe aucun poste officiel, mais qui reste un politique de premier plan en France, atteste sans doute de la volonté de Paris d'apaiser, un tant soit peu, ses relations avec Alger.

Dans la capitale algérienne cet ancien ministre français a d'ailleurs fait de nombreuses déclarations allant dans le sens de l'apaisement et dans lesquelles il a surtout mis l'accent sur la nécessité de

"booster davantage cette relation historique entre les deux partenaires. Il n'a pas manqué de reconnaître que les relations entre les deux pays ont été au centre de ces discussions admettant au passage, de manière implicite, l'existence de frictions entre les deux capitales".

Il dira, en effet, que sa rencontre avec les officiels algériens a permis de "dissiper certains malentendus qui pouvaient s'être développés à partir de maladresses". C'est dire que quelque part Chevènement, qui était certainement porteur de nombreux messages, était mandaté pour parler des relations algéro-françaises. Ce dégel dans les relations entre les deux pays s'est confirmé aussi ces derniers jours lorsque le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra,

s'est lui aussi exprimé sur un ton qui en disait long sur la volonté des deux parties de tourner la page de la brouille.

"Les relations algéro-françaises peuvent être bonnes, elles peuvent être mauvaises, mais elles ne seront jamais banales" dira Lamamra à partir de Paris lors de l'inauguration d'un nouveau siège de consulat à Creteil.

"Ces relations demandent du travail de part et d'autre", a-t-il encore soutenu faisant remarquer que le travail "continue et se fait dans beaucoup de secteurs et les échéances sont fixées". Est-ce à dire que l'épilogue du tweet de Manuel Valls est d'ores et déjà un lointain souvenir. Certainement non, mais l'on peut dire que l'éclaircie est bel et bien là.

K. H.

MOIS DE RAMADHAN

Le 7 juin pour Siruis

Le mois sacré du Ramadan pour l'année de l'Hégire 1437 débutera le mardi 7 juin 2016 en Algérie "si l'on s'en tient à l'observation visuelle du croissant", a annoncé hier l'association Sirius d'astronomie dans un communiqué.

Pour déterminer le début du mois de Ramadhan au 7 juin, Sirius s'appuie sur "l'impossibilité de l'observation du croissant lunaire le 5 juin au soir", et estime que "toute prétention d'avoir observé de visu le croissant d'Algérie ou du monde arabe (Sauf le Soudan) ce

jour-là ne pourra qu'être rejeté par la science". L'association explique en effet que lors de la nuit du doute du 29 du mois de Chaâbane, correspondant au dimanche 5 juin 2016, "le croissant du mois lunaire correspondant au mois de Ramadhan 1437 sera impossible à observer sur tout le territoire national tant à l'œil nu qu'à l'aide d'instruments optiques vu que la lune dont la conjonction (naissance) sera à 3h59 du matin heure locale ce jour-là, se couchera tout juste après le Soleil et sera donc trop basse sur l'horizon

pour être observée". L'association Sirius tient cependant à préciser "emphatiquement que seul le Comité des croissants lunaires du ministère des Affaires religieuses est habilité à émettre la fatwa sur la date effective du début du Ramadhan", estimant néanmoins que seule "l'observation possible du croissant d'un pays africain ou sur un témoignage erroné d'un pays du Golfe" pourrait faire avancer la date du début du Ramadhan 1437 au 6 juin 2016.

R. N.

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

40 fumeurs meurent chaque jour en Algérie

40 fumeurs meurent chaque jour en Algérie de maladies liées à la consommation de tabac. Une grande partie de ces décès est due aux différents cancers, mais aussi à des maladies cardiovasculaires.

PAR ROSA CHAOUÏ

Selon les spécialistes en la matière, l'Algérie compte aujourd'hui environ 5 millions de fumeurs. La majorité des personnes commencent l'usage du tabac avant l'âge de 18 ans, cible potentielle de l'industrie du tabac.

La lutte contre le tabagisme n'a pas eu d'impact sur la prévalence, et l'incidence des maladies qui y sont liées, à cause de l'absence ou l'insuffisance d'une véritable implication multisectorielle et d'une adhésion plus large de la société civile. Sur le terrain on ne voit pas encore l'application de la législation existante, en conformité avec la Convention-cadre de lutte contre le tabac

Plusieurs articles dissuasifs pour lutter contre le tabac

L'avant-projet de loi sur la santé, qui sera soumis au gouvernement, comprend plusieurs articles dissuasifs interdisant la promotion du tabac ainsi que sa consommation dans les lieux publics en Algérie. La consommation, la promotion et la fabrication du tabac sont soumis à des restrictions draconiennes dans ce projet de loi, dont les dispositions dissuadent la consommation du tabac qui est à l'origine de plusieurs maladies cancéreuses.

Dans l'article 93 de ce document, il est mentionné que "la vente de tabac ou pro-



duits du tabac aux mineurs est interdite", le chapitre sur la lutte contre le tabac comprenant une dizaine d'articles.

Ces dispositions stipulent qu'il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, sauf dans les emplacements spécialement réservés aux fumeurs. Pour ce qui est des fabricants et des importateurs de produits du tabac, ils sont tenus, selon les dispositions de ce projet de loi, d'informer les autorités nationales compétentes de la composition des produits, à savoir, le tabac destiné à être fumé, prisé, chiqué ou mâché.

L'article 87 de ce texte interdit aussi "toute forme de promotion, de parrainage et de publicité en faveur des produits du tabac", soulignant que pour les paquets de cigarettes, outre l'avertissement général portant la mention "La consommation du tabac est nocive pour la santé", un avertissement spécifique, des dessins ou des pictogrammes émanant de l'autorité sanitaire, "doivent figurer sur l'autre grande surface du paquet", selon l'article 88.

En outre, une instruction du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme

hospitalière (MSPRH) soumet l'ensemble des structures de santé publiques et privées à une interdiction totale de fumer dans les enceintes de l'ensemble des établissements de santé (publics et privés).

"En application de la décision numéro 4 du 14 juillet 2014 du Premier ministre relative à l'installation d'un comité national de prévention et de sensibilisation sur le tabagisme, le MSPRH se propose d'apporter sa contribution en vue d'asseoir une stratégie nationale multisectorielle de sensibilisation contre le tabagisme", est-il mentionné dans le document portant stratégie nationale contre le tabagisme.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que l'Algérie s'est résolument inscrite dans la lutte contre le tabac en ratifiant la convention cadre de l'OMS de lutte antitabac en mars 2006 par décret présidentiel numéro 06-120 du 12 mars 2006, comme elle a déjà entrepris de mettre en œuvre les dispositions du décret exécutif numéro 01-285 du 24 septembre 2001 fixant les lieux publics où l'usage du tabac est interdit. Dans le même sillage, la loi 85-05 du 16 février 1985, relative à la protection et à la

promotion de la santé a consacré les articles 63, 64, 65 et 66 à la lutte anti-tabac. En 1999, un comité médical national de lutte anti tabac a été créé et en 2007, une instruction ministérielle (numéro 020 du 23 mai 2007) relative à la mise en place des hôpitaux sans tabac a été promulguée. A tout cet arsenal juridique, s'ajoutent des campagnes de sensibilisation visant à motiver les jeunes notamment à s'éloigner de la consommation du tabac.

Lois sur le tabagisme : un début d'application satisfaisant

Le professeur Kamel Bouzid affirme qu'à "la faveur de la promulgation de plusieurs lois sur le tabagisme, la situation s'est considérablement améliorée en Algérie", notamment après l'application du plan anti-cancer.

Relevant que la lutte contre le tabagisme est inscrite comme un axe stratégique du plan national multisectoriel de lutte contre les maladies non transmissibles, il s'est "félicité" de la décision d'interdiction de fumer dans les lieux publics, citant à cet effet les aéroports et les hôpitaux.

Il s'est dit aussi "satisfait" de toutes les lois promulguées dans ce sens, recommandant d'imiter des pays comme l'Espagne, l'Italie ou la Turquie qui infligent des amendes aux contrevenants.

En effet l'avant-projet de loi sur la santé prévoit une amende allant de 2.000 à 5.000 dinars aux fumeurs dans les espaces publics, laquelle sera doublée en cas de récidives.

Les promoteurs du tabac encourent, quant à eux, des amendes allant de 500.000 à 1 million de dinars, ce qui dénote de la détermination des pouvoirs publics de mener une lutte sans merci contre le tabagisme.

R. C.

SECTEUR TOURISTIQUE

Atteindre 10 % du PIB

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, a souligné, avant-hier à Alger, la nécessité "d'impliquer le tourisme dans le développement de l'économie nationale en dehors des hydrocarbures", précisant que "le principal objectif est d'atteindre 10 % du PIB", estimé actuellement à 2,5 % seulement.

Dans son allocution aux travaux de la 2^e rencontre nationale sur la promotion du tourisme, le ministre a affirmé qu'"un important dossier sur les mesures incitatives et les facilités visant à renforcer le tourisme en Algérie est actuellement au niveau du gouvernement pour examen". Parmi ces mesures prévues dans ce dossier "l'amélioration de la qualité des prestations et services, la garantie du transport, de la sécurité et de la santé". Il est également prévu, selon le ministre,

"d'accorder des facilités pour l'octroi de visas d'entrée en Algérie aux touristes étrangers, d'assurer les structures d'hébergement conformes aux standards internationaux et d'améliorer le système bancaire et les capacités d'accueil".

La priorité a été accordée à l'attraction de touristes de certains pays

Ghoul a indiqué que "la priorité a été accordée à l'attraction de touristes de certains pays étrangers, dont le Japon, la Chine, la Russie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Pologne, le Canada, l'Amérique et certains pays du Golfe".

Ghoul a appelé, à cet égard, à "saisir l'occasion du lancement de la saison estivale pour la mise en œuvre du programme de promotion du tourisme, à travers le soutien aux aspects réglementaires et juridiques du secteur, la garantie du bien-être des estivants, la diversification des prestations et des espaces d'accueil au

niveau des hôtels et des camps d'été, outre la garantie de la sécurité et des structures sanitaires".

Le ministre a insisté sur l'impératif "d'accorder la priorité au tourisme interne, d'ancrer la culture touristique et partant réaliser le développement du pays".

Concernant l'appui à l'investissement touristique, le ministre a rappelé les mesures incitatives et facilitations accordées récemment aux investisseurs pour la réalisation de leurs projets, conformément aux normes en vigueur au niveau international, rappelant les 1.600 projets touristiques en cours de réalisation au niveau national.

Ghoul a annoncé les préparatifs pour la réalisation de 100 structures autour de sources thermales, outre la réalisation de plusieurs infrastructures au sud du pays et dans les régions intérieures du pays.

R. N.

HORAIRES DE TRAVAIL DU RAMADHAN Fixés pour la Fonction publique et les wilayas du Sud

Les horaires de travail, durant le mois de Ramadhan, applicables dans les institutions et les administrations publiques sont fixés de 9h à 16h du dimanche au jeudi, a indiqué hier un communiqué de la direction générale de la Fonction publique.

Pour ce qui est des wilayas d'Adrar, Tamanrasset, Illizi, Tindouf, Béchar, Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, Biskra et El-Oued, les horaires de travail sont fixés de 7h30 à 14h30, précise la même source.

Les horaires habituels de travail reprendront après l'Aïd el-Fitr.

R. N.

MARCHÉ DE GROS DES FRUITS ET LÉGUMES

Des prix stables pour le Ramadhan

Le marché de gros des Eucalyptus connaît une grande affluence des commerçants de détail des différentes communes de la wilaya outre les commerçants des wilayas limitrophes.

Les prix des fruits et légumes au niveau du marché de gros des Eucalyptus (Alger) demeureront stables durant le mois de Ramadhan, a affirmé avant-hier le directeur général de ce marché, Mestouri Youcef ajoutant que les produits seraient disponibles en quantités suffisantes. En marge d'une visite des membres de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) au marché des Eucalyptus à la veille du mois de Ramadhan, M. Mestouri a précisé que le problème de la "raréité ou de la cherté" des prix des fruits et légumes ne se posera pas au niveau du marché durant ce mois sacré.

Le responsable a tenu à rassurer que la cueillette des fruits coïncidera avec le mois de Ramadhan, ce qui induira une réduction des prix qui se stabiliseront prochainement selon les besoins du marché local, faisant remarquer que toute augmentation des prix se posera au niveau



du marché de détail en fonction de l'offre et de la demande. Le marché de gros des Eucalyptus connaît une grande affluence des commerçants de détail des différentes communes de la wilaya outre les commerçants des wilayas limitrophes. Cette structure commerciale

a pu réaliser au cours des deux années précédentes des bénéfices qui ont permis sa réhabilitation sur le triple plan gestion, sécurité et hygiène.

Le commerce des fruits représente 75 % de l'activité du marché contre 25 % pour les légumes, a fait savoir le responsable

qui a ajouté que ces produits seront disponibles durant cette période de l'année. Il indique dans ce sens que "le contrôle de la cherté des prix n'est pas des prérogatives de l'administration du marché ou des responsables, mais plutôt des services de contrôle relevant de la direction de commerce", soulignant que le contrôle du respect des conditions de vente se faisait grâce à la facturation en vigueur au niveau du marché.

De son côté, Boukhalfa Bouzid, rapporteur de la commission économique de l'APW d'Alger, a indiqué que la décision signée le 28 avril, portant fusion de l'Etablissement public de gestion des marchés de gros des fruits et légumes de la wilaya d'Alger (EMGWA) avec l'Etablissement de gestion des abattoirs et poissonneries d'Alger, tendait à rationaliser les dépenses publiques.

Cette décision est de nature à assurer une meilleure prise en charge du service public par l'unification des moyens, a souligné le même responsable ajoutant que l'appelation du nouvel établissement était "l'Etablissement de gestion des infrastructures et des activités commerciales de la wilaya d'Alger".

R. E.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL ALGÉRO-POLONAIS

Vers la création d'un conseil d'affaires

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalam Bouhouareb, a souligné, avant-hier à Alger, l'intérêt de créer un Conseil d'affaires algéro-polonais pour booster le partenariat économique et industriel entre les deux pays.

Cette instance devra constituer "un espace d'échanges plus proactif, flexible et adapté pour l'émergence rapide de projets d'envergure susceptibles de traduire la confiance qui existe entre l'Algérie et la Pologne", a-t-il indiqué lors d'une audience qu'il a accordée au vice-ministre auprès du ministère du Développement économique de la République de Pologne, Radoslaw Domagalski, en visite à Alger. Lors de cet entretien, Bouhouareb a notamment exprimé la volonté et la

disponibilité de l'Algérie à développer l'investissement conjoint avec la Pologne, selon un communiqué du ministère. Le ministre a également souligné l'importance de faire converger les intérêts des entreprises des deux pays pour valoriser les potentialités et les complémentarités existantes en les mettant sur la voie de la co-production pour aller pénétrer ensemble les marchés de l'Afrique et de la région Mena.

"Nous sommes aujourd'hui le deuxième partenaire de la Pologne en Afrique. Notre ambition est de devenir le premier", a indiqué Bouhouareb.

Pour ce faire, les deux parties doivent, selon lui, co-produire ensemble et aller vers plus de rapprochement entre les chefs

d'entreprise et les chambres d'industrie et de commerce des deux pays à travers, notamment, la création d'un Conseil d'affaires bilatéral.

De son côté, M. Domagalsko a accueilli favorablement cette suggestion avant d'exprimer l'intérêt de la Pologne pour l'investissement dans les industries extractives, la transformation agroalimentaire, les énergies renouvelables et le gaz. D'autre part, Bouhouareb qui s'est félicité de la qualité des échanges au niveau institutionnel, a assuré la disponibilité de l'Algérie à fournir du gaz à la Pologne.

R. E.

TRANSPORT MARITIME URBAIN

De nouvelles dessertes prévues en été

L'Entreprise nationale de transport maritime des voyageurs (ENTMV) va ouvrir, dans les prochains jours, de nouvelles dessertes liant Alger à Jijel et à Cherchell, dans le cadre de son programme estival de transport maritime urbain, a annoncé avant-hier son P-dg, Ahcène Graïria. Pour la ligne Alger-Jijel, il est prévu deux navettes quotidiennes (sauf dimanche) en passant par Azeffoun et Béjaïa et ce, à partir du premier jour du Ramadhan jusqu'à la fin de la saison estivale (30 septembre), a précisé M. Graïria lors du forum *El-Moudjahid*.

Pour le mois de Ramadhan, un programme spécial a été tracé avec un départ d'Alger à 9h pour arriver à Jijel à 15h30, et un départ de Jijel à 8h pour arriver à Alger à 14h30.

Pour le reste de la saison estivale, le départ du port d'Alger est prévu à 8h (arrivée à 14h30) et du port de Jijel à 6h (arrivée à 12h30).

Le billet Alger-Jijel coûtera 1.600 DA pour un aller simple contre 1.200 DA pour Alger-Béjaïa, 800 DA pour Alger-Azeffoun, 500 DA pour Azeffoun-Béjaïa, 800 DA pour Azeffoun-Jijel et 500 DA pour Béjaïa-Jijel.

Deux ferries monocoques (Badji Mokhtar II et Seraidi), d'une capacité de 206 sièges chacun, sont réservés pour effectuer ces dessertes.

Quant à la ligne Alger-Cherchell, elle est prévue à partir du 15 juin prochain après la réception de deux monocoques d'une capacité de 350 sièges chacun, qui seront affrétés par la compagnie.

Pour cette ligne, deux navettes sont programmées tous les vendredis et samedis, tandis que le billet coûtera au passager 800 DA pour un aller simple.

Ces dessertes sont programmées à 8h30 et à 14h30 au départ du port d'Alger et à 11h30 et à 17h30 au départ du port de Cherchell.

Pour la ligne pilote port d'Alger-port Djemila, exploitée depuis juin 2014, M. Graïria a fait savoir que le prix du billet, subventionné par l'État, augmentera à 100 DA contre 50 DA actuellement.

Par ailleurs, le même responsable a fait savoir que l'Entmv applique, depuis février dernier, des réductions de tarifs allant jusqu'à 35 % sur ses lignes vers Marseille, Alicante, Valence et Gênes pour inciter les passagers à voyager par voie maritime et augmenter davantage ses parts de marché. Pour renforcer sa flotte, qui se compose actuellement de trois car-ferries (Tassili, Tarek-Ben-Ziyad et El Djazair), cette entreprise va acquérir prochainement un navire neuf après avoir reçu l'accord du Conseil des participations de l'État (CPE). En 2015, elle a transporté plus de 138.000 passagers et prévoit de dépasser les 200.000 passagers en 2016.

R. E.

ALGÉRIE-PALESTINE

Signature de deux protocoles d'accord

L'Algérie et la Palestine ont signé, avant-hier à Alger, deux protocoles d'accord dans les domaines de l'agriculture et de la pêche visant le renforcement et la diversification de la coopération et l'encouragement de l'investissement dans ce secteur.

Les deux accords ont pour objet le développement de la coopération agricole à travers l'échange d'expériences dans le domaine de production végétale et animale, l'agro-alimentaire, l'investissement, l'exportation et le transfert technologique.

Les deux documents ont été signés par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid-Ahmed Ferroukhi et le ministre de l'agriculture palestinien sofiane seltane qui effectue une visite de travail de trois jours en Algérie.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la signature, M. Ferroukhi a indiqué que ces deux protocoles d'accord visent notamment à "renforcer la coopération, à encourager l'investissement entre les deux pays et à tirer profit de l'expérience de la Palestine qui en dépit du blocus et des difficultés auxquelles elle fait face elle reste parmi les pays productifs dans le domaine agricole".

Les deux protocoles d'accord entreront en vigueur prochainement a indiqué le ministre, annonçant la tenue en octobre prochain d'un forum pour examiner les opportunités de coopération bilatérale dans le domaine agricole.

De son côté, le ministre palestinien s'est félicité de la signature de ces deux protocoles saluant le soutien de l'Algérie, gouvernement et peuple, à la Palestine dans tous les domaines et dans les fora nationaux, régionaux et internationaux.

R. E.

JIJEL

100 milliards DA pour l'aide aux familles démunies

Une enveloppe de plus de cent millions de dinars a été dégagée à Jijel dans le cadre de la solidarité envers les couches sociales démunies, selon les services de la wilaya. Cette enveloppe inclut 38 millions de dinars du budget de la wilaya, 40,2 millions DA des budgets communaux, 12,2 millions provenant du ministère de la Solidarité nationale, 1,2 million émanant du Croissant-Rouge algérien (CRA), et une contribution de 9 millions de dinars du fonds de la zakat de la direction de wilaya des affaires religieuses.

Cette collecte financière servira à l'aide de 19.966 familles nécessiteuses recensées par les services locaux de l'action sociale.

Au cours de ce mois sacré, une dizaine de restaurants seront ouverts au niveau de 9 communes de la wilaya, a-t-on indiqué, précisant que certaines Assemblées populaires communales ont déjà entamé l'opération de distribution des couffin de ramadan aux familles bénéficiaires.

Lors d'une réunion consacrée aux préparatifs du mois de Ramadhan, le wali, Larbi Merzoug, a notamment insisté sur la nécessité d'activer la distribution des colis alimentaires aux bénéficiaires et la programmation d'activités culturelles, artistiques, sportives et religieuses pendant cette période.

SOUK-AHRAS

Salon régional du lait de Sedrata

La première édition du Salon régional du lait, ouverte mercredi dernier à la salle omnisports de Sedrata, a mis en exergue les grandes potentialités locales de cette filière.

Inaugurée par les autorités de wilaya, la manifestation qui réunit pendant deux jours des opérateurs de Blida, Alger, Constantine, Oran et Guelma expose le matériel de collecte, l'aménagement des étables et la production des fourrages secs et verts, et est marquée par la participation des représentants du Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique, de l'institut technique de production animale et des services de l'inspection vétérinaire de la wilaya.

Initié par la chambre de l'agriculture de wilaya, au cours de ce salon, le chef de l'exécutif local Abdelghani Filali a invité les investisseurs à œuvrer à "créer des unités de transformation du lait et à développer la production des médicaments vétérinaires dans l'objectif a-t-il soutenu de créer des richesses, des postes d'emplois et réduire les importations notamment celle de la poudre de lait".

La wilaya de Souk Ahras a produit en 2015 près de 110 millions de litres de lait livrés aux laiteries d'Annaba, Guelma, Skikda, El Tarf et Tébessa, selon le président de la chambre d'agriculture, Mohamed-Yazid Hamblil, qui a estimé que "l'ouverture de nouvelles unités de transformation du lait contribuerait à promouvoir la filière".

Des conférences sur la santé animale, l'insémination artificielle et l'alimentation animale sont programmées durant cette manifestation. Souk-Ahras compte un cheptel bovin de 93.000 têtes, dont 47.500 vaches laitières.

APS

GHARDAIA, LUTTE CONTRE LES MALADIES DU PALMIER

Une enveloppe de 85,17 millions DA dégagée

L'opération préventive de lutte contre le boufaroua et le myelois touchera 4.015.000 palmiers-dattiers productifs à Adrar, Béchar, Biskra, El-Bayadh, El-Oued, Ghardaïa, Illizi, Ouargla, Tamanrasset, Tindouf et Khenchela.

PAR BOUZIANE MEHDI

Le ministère de l'Agriculture a consenti un montant de 85,17 millions DA pour la lutte contre les parasites du palmier (boufaroua et myelois) à travers les wilayas productrices de dattes, a indiqué à l'APS la direction des services agricoles de la wilaya de Ghardaïa.

Au titre de la campagne 2016, cette "opération préventive de lutte contre ces parasites touchera 4.015.000 palmiers dattiers productifs des wilayas d'Adrar, Béchar, Biskra, El-Bayadh, El-Oued, Ghardaïa, Illizi, Ouargla, Tamanrasset, Tindouf et de Khenchela", a précisé le responsable des statistiques à la direction des services agricoles, Khaled Djebrit, expliquant "qu'initialement par le biais du Fonds de la promotion zoo-sanitaire et de la protection phytosanitaire, cette opération s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale visant à protéger le palmier dattier contre les maladies et parasites du palmier afin d'améliorer la production et la qualité des dattes algériennes ainsi que la préservation du palmier".

Après des tournées de prospection et d'évaluation de la situation phytosanitaire dans différentes palmeraies des wilayas productrices de dattes, elle sera encadrée par les services de l'Institut national de protection des végétaux (INPV), tandis que le traitement sera effectué par les agriculteurs et autres micro-entreprises de jeunes spécialisées créées via les dispositifs d'emploi de jeunes, a fait savoir le



même responsable à l'APS.

Comptant plus de 20 millions de palmiers, dont près de 11 millions de palmiers productifs, et socle fondamental de l'agronomie oasienne, le patrimoine phénicienne national, offre une multitude de variétés, notamment les espèces nobles telles que deglet nour, ghers, bent k'bala et timjoughart, et permet de pérenniser l'écosystème et l'environnement, a affirmé l'APS. Les pouvoirs publics accordent une attention particulière à la filière phénicienne, source de revenus pour de nombreuses familles du Sud, en améliorant la qualité et la productivité des dattes par des opérations de réhabilitation et de densification des palmeraies ainsi que par la formation des agriculteurs.

Apportés en amont de la filière et l'amélioration des techniques de conduite, des cycles de formation permettront de parfaire de façon notable les quantités et la qualité des dattes produites, afin de rendre la datte algérienne compétitive sur le marché international.

Le boufaroua et le myelois sont des vers

qui tissent autour d'un régime de dattes une toile semblable à celle de l'araignée, rongent le fruit et étouffent le palmier, causant une baisse sensible de sa productivité et de la qualité du fruit.

A titre préventif et pour faire face à une éventuelle infestation par ces parasites destructeurs de la production phénicienne, la wilaya de Ghardaïa va traiter quelque 340.000 palmiers dattiers producteurs. Le plus grand nombre de palmiers dattiers à traiter se trouve dans les wilayas d'El-Oued et Biskra avec 1,2 million de palmiers chacune, suivi de celle d'Ouargla avec 620.000 palmiers productifs.

Avec près de 1,3 million de palmiers dattiers, dont 1.115.446 productifs, la wilaya de Ghardaïa compte réaliser cette saison, une bonne récolte estimée à 580.000 quintaux. Cette prévision de production reste cependant tributaire des conditions climatiques favorables, du suivi phytosanitaire et du traitement préventif contre les maladies du palmier.

B. M.

TOUGGOURT, SITE ARCHÉOLOGIQUE DE KSAR-MESTAOUA

Cœur battant et socle de l'actuelle ville

Le vieux ksar de Mestaoua constitue, en dépit de son état d'abandon et de délabrement, le cœur battant et le socle de l'actuelle ville de Touggourt, datant d'avant le 15^e siècle.

Ce site archéologique a, au fil du temps et à l'instar de nombreux autres ksour sahariens, connu le passage de plusieurs civilisations ayant laissé, pour certaines, leur cachet dans le style architectural et urbanistique, et dans la vie socioculturelle de leurs habitants conditionnée surtout par la rigueur du climat saharien. Le ksar de Mestaoua, où ne subsiste actuellement que quelques rares habitants de la région, en raison de son état de dégradation avancé du fait des interventions irrationnelles et démesurées de la population et des rudes aléas climatiques et naturels de la région, remonte au passage de la tribu Mestaoua, une tribu zénète, qui en a constitué la majorité de sa population.

Occupant une place stratégique dans l'ancien plan de défense de la région, au cœur de Oued-Righ, ce vieux ksar, épousant

une forme urbanistique circulaire, tout en s'inspirant de la conception islamique, revêt une grande importance historique, notamment depuis le règne de Sidi Ahmed Benyahia, avant de connaître une profonde mue sous le règne de Béni-Djellab qui y ont fondé leur capitale, ensuite tombée entre les mains des forces coloniales françaises.

Le ksar, qui a assumé un important rôle défensif contre les incursions et conquêtes ennemies, occupait une superficie de 6,5 hectares avant de connaître, en 1995, un rétrécissement drastique de son territoire jusqu'à une superficie de 1,5 hectare, pour se limiter actuellement à une surface encore plus petite.

Mestaoua, qui comporte quelques bâtisses accrochées à la vieille mosquée, point nodal de la l'antique ville, en plus du marché ceint d'un rempart ouvrant sur l'extérieur par trois grandes portes, Bab es-Salem, Bab-Lebled et Bab-Lakdar, avait déjà connu, entre 1854 et 1965, suite à l'occupation française, de nombreuses

altérations de ses composantes par l'administration coloniale.

Les forces coloniales ont procédé, pour asseoir leur hégémonie sur la région, à la destruction des fonctionnalités défensives du ksar, de ses structures et lieux de culte, dont la grande mosquée Kouassa, et de ses trois portes, en plus de la reconversion et de l'exploitation de certaines de ses structures en locaux de l'administration coloniale.

Ce patrimoine n'a cessé depuis, et en dépit de sa grande valeur et importance historique, de subir des dégradations qui ont accéléré sa "mise à mort", notamment la rigueur de la nature saharienne, l'ensablement et les interventions de l'homme. Ce legs matériel ancestral, qui n'a de surcroît bénéficié d'aucune opération de restauration et de réhabilitation, figure, à l'instar d'une quinzaine d'autres ksour, sur la liste additive de 2009 des biens et sites archéologiques proposés au classement national.

APS

CONSTANTINE, TUNNEL T4 D'EL-KENTOUR

Ouverture à la circulation le 15 juillet prochain

Le taux d'avancement des travaux du Tunnel T4 d'El-Kentour est de l'ordre de 75% et les deux tiers des équipements de ventilation du tunnel ont été installés.

PAR BOUZIANE MEHDI

Reliant Constantine à Skikda sur un tronçon de l'autoroute Est-Ouest, le tube droit du tunnel T4 d'El-Kentour sera ouvert à la circulation "au plus tard le 15 juillet prochain", a indiqué le ministre des Travaux publics, Abdelkader Ouali. Dans le cadre d'une visite dans cette wilaya et lors de son passage au chantier du tunnel T4, le ministre a instruit le groupement allemand chargé des travaux de cet ouvrage à accélérer la cadence des travaux et parachever l'installation des équipements de ce tunnel.

Selon les explications fournies, le taux d'avancement des travaux du Tunnel T4 est de l'ordre de 75% et les deux tiers des équipements de ventilation du tunnel ont été déjà installés, selon les explications fournies au ministre.

Selon l'APS, au cours de sa visite du chantier de la trémie de la cité Ziadia, il a été annoncé que l'ouverture de cet ouvrage est programmée pour "la fin de juin prochain", alors que les annexes de la même trémie dont le chantier connaît



"quelques problèmes d'ordre techniques" seront opérationnelles à partir du mois de juillet prochain.

Sur le chantier de confortement du pont Sidi-Rached, M. Ouali a félicité la société Sapta (Société algérienne des ponts et travaux d'arts) pour le travail accompli et a annoncé que le pont séculaire de l'antique Cirta, sera rouvert à la circulation "fin juin prochain", sur place, il a déclaré que "des directives ont été données afin d'inclure prochainement dans les cahiers de charges de réalisation des projets des routes et des ouvrages, une annexe imposant entre autres aux bureaux d'études l'élaboration des analyses géotechniques et l'identification des réseaux

souterrains".

Ces études permettront à son département "de mieux accompagner" sur le plan technique notamment les projets du secteur, a ajouté le ministre qui, répondant à une question relative au contentieux avec le consortium Cojaal, a fait savoir que "les négociations entre son département via l'agence nationale des autoroutes (Ana) et le consortium Cojaal pour l'achèvement du lot Est de l'autoroute Est-Ouest avançaient bien", et que les discussions entre les deux parties "se poursuivent afin de trouver des solutions techniques et financières adaptées".

B. M.

BATNA, RÉVIVISCENCE DES JEUX TRADITIONNELS DES AURÈS

Les jeunes veulent préserver le patrimoine des anciens

Un groupe de jeunes de la commune de Takeslent, distante d'environ 70 kilomètres de la ville de Batna, table sur la remise au goût du jour des anciens jeux populaires traditionnels pratiqués dans la région des Aurès, à l'occasion de grands et heureuses circonstances.

Ce groupe, qui active au sein des associations culturelles locales, dont Idhourar Naïth Soltane, Idhourar Aâlane, Marakounda pour la culture et des arts de Takeslent et Thaziri de Merouana a initié récemment un festival local des jeux traditionnels. En dépit des moyens limités, ce festival qui en est à sa deuxième édition, commence à gagner de la notoriété notamment parmi les jeunes des Aurès qui ont eu à découvrir des distractions d'un autre genre, où se mêlent le patrimoine, la mémoire collective, la joie, la bonne humeur et la détente.

Ces jeux que les ancêtres pratiquaient et appréciaient notamment lors de fêtes de mariage, des moissons-battages ou des récoltes, ont suscité une sorte de nostalgie même parmi les plus jeunes qui se disent "attirés et séduits" lorsqu'ils voient des vieux s'adonner au jeu de la kharbga (un jeu populaire ressemblant au jeu d'échecs, pratiqué sur le sol à l'aide de petites pierres). L'idée d'organiser un festival local sur les jeux populaires qui font partie du patrimoine commun de la région, n'a pas été "fortuite", mais inspirée de l'image de ces vieux qui pratiquent avec passion le jeu de la kharbga, ont témoigné Omar Benmahdi et Hamada Bensaci, représen-

tants du comité d'organisation du festival des jeux traditionnels, organisé à l'occasion du mois du patrimoine.

Cette idée qui paraissait quelque peu "étrange", a été vite "adoptée" par les habitants de cette localité qui continuent jusqu'à aujourd'hui, notamment à la saison du printemps, à s'adonner à des jeux anciens comme l'arc (thakourt), un jeu traditionnel qui ressemble au hockey.

La "genèse" de ce festival remonte à mai 2014, lors d'une fête de mariage organisée dans la localité de Marakounda et où les jeux traditionnels avaient été les maîtres des lieux. Ce jour-là, les invités étaient "éblouis" par la finesse de ces jeux perfectionnés dans la mechta d'Adhahri située entre les montagnes de Rafaâ, témoin vivant de plusieurs batailles de la guerre de Libération nationale.

La relance de ces jeux s'inscrit dans le cadre de la préservation du patrimoine et de la mémoire collective, menacée aujourd'hui par l'oubli.

Sur une colline verte de Takeslent, dans une journée printanière, au cœur des Aurès, la deuxième édition du festival des jeux populaires traditionnels de la région a été organisée et marquée par la programmation d'une quinzaine de jeux traditionnels. L'image de groupes de personnes concentrés à pratiquer un jeu "réflétait l'intérêt accordé à un pan de la mémoire collective de la région", ont estimé les organisateurs.

Les jeunes, en habits traditionnels chaouis, qui ne connaissent de ces jeux

traditionnels que les noms se sont mis de la partie et ont pris part à cette manifestation.

Du jeu d'el-kroud, à celui d'el-khatem ou thoulhlit en passant par issourifène, les nombreux visiteurs et les curieux ont trouvé matière de détente et de distraction.

Pour les présidents de ces deux associations, les efforts des membres de ces associations s'orientent vers un travail de recherche et d'investigation pour "déterrer" des nouveaux jeux "anciens" à inclure dans la troisième édition, avec l'ambition de donner à cet espace des jeux traditionnels un caractère régional ou national.

Bien que les jeux traditionnels dans la région des Aurès aient été immortalisés à travers les toiles des peintres de la région comme Abdou Tamine, Chérif Merzougui, Abdelaâli Boughrara, Houara Hocine ou encore Mustapha Lekhal, ces jeux sont tombés dans l'oubli. "Il n'y a que kharbga qui a résisté au temps et demeure le jeu favori des vieux des Aurès", affirme-t-on.

Pour les jeunes de Takeslent, la revalorisation du patrimoine culturel de la région, à travers la relance des jeux traditionnels populaires, constitue "la meilleure tactique" pour faire découvrir cette parcelle des Aurès, riche avec ses sites archéologiques romains, son artisanat, son histoire, ses plats populaires et ses jeux traditionnels.

APS

TAMANRASSET

Une journée d'étude sur le 1^{er} Novembre

La région de l'Ahaggar a assumé un grand rôle durant la Révolution du 1^{er} novembre 1954 et a été au cœur de ses événements et développement, a indiqué, mercredi dernier à Tamanrasset, l'historien Lahcen Zeghidi.

"La région de l'Ahaggar a répondu à l'appel de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, une réponse qui s'est traduite par de larges actions de mobilisation de sa population pour renforcer les rangs de l'armée de libération nationale (ALN) face à la présence coloniale", a affirmé M. Zeghidi lors d'une journée d'étude tenue à la maison de la culture de Tamanrasset, à l'initiative d'organisations locales de la famille révolutionnaire.

Selon le conférencier, cette région du grand Sud du pays a assumé un grand rôle dans la préservation de l'unité nationale à travers les positions de la population locale qui s'est dressée contre l'occupant, a déjoué sa politique visant la séparation du Sahara du reste du pays et a fait de la région un espace stratégique de soutien à la glorieuse lutte de libération.

Dans sa lecture analytique de la déclaration du 1^{er} Novembre 1954, M. Zeghidi a estimé que "ce document historique constitue un référent fort, pour ce qu'il renferme comme conceptions et axes de grande importance pour l'édification de la société algérienne et de ses composantes culturelles et civilisationnelles".

Initiée en coordination avec l'association socioculturelle pour la dynamisation de la société civile, cette journée d'étude s'est déroulée en présence des autorités locales, des représentants de la société civile, de Moudjahidine, et d'étudiants.

OUM-EL-BOUAGHI

Attribution de 2.601 logements LP avant fin 2016

Un total de 2.601 logements publics locatifs, en réalisation dans la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, sera réceptionné et distribué avant la fin de l'année en cours, a indiqué le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Kamel Benmaâlam a précisé que ce quota, inscrit au titre du programme quinquennal 2010-2014, "permettra de soutenir celui réceptionné en 2015, constitué de 1.650 unités du même segment". L'année dernière a été également marquée par l'attribution d'un total de 2.261 LPL et la remise des clés à 3.385 familles.

Le même responsable a déclaré que "les travaux d'aménagement extérieurs pour le programme de 5.880 LPL ont été lancés", soulignant que le "déficit" dans les entreprises de réalisation qualifiées a ralenti la concrétisation des chantiers d'habitat dans la wilaya.

La wilaya d'Oum-El-Bouaghi a bénéficié, entre 2009 et 2014, de 23.100 LPL dont 50 % réalisés et attribués. Le reste du même quota et actuellement "en cours de réalisation", a-t-on ajouté à l'OPGI.

APS

TURQUIE

Pas d'accord sur les migrants sans visas UE

La semaine dernière, Recep Tayyip Erdogan avait prévenu qu'aucune loi relative à l'accord "ne sortira du Parlement" turc si aucun résultat n'était obtenu sur les visas.

La Turquie tournera le dos au pacte sur les migrants avec l'Union européenne si ses ressortissants ne sont pas exemptés de visas pour se rendre dans l'espace Schengen, a mis en garde le chef de la diplomatie turque. Alors que le bras de fer se tend entre Ankara et Bruxelles, le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Cavusoglu, a redit qu'il était "impossible" pour son pays d'assouplir sa législation antiterroriste, l'une des 72 conditions demandées par l'UE.

"Nous leur avons dit : 'Nous ne vous menaçons pas'. Mais il y a une réalité. Nous avons conclu deux accords et les deux sont liés l'un à l'autre", a déclaré M. Cavusoglu à un petit groupe de journalistes, dont l'AFP, à Antalya.

Si nécessaire, a poursuivi M. Cavusoglu, Ankara pourrait prendre des mesures "administratives" pour bloquer l'accord sur les migrants. La semaine dernière Recep Tayyip Erdogan avait prévenu qu'aucune loi



relative à l'accord "ne sortira du Parlement" turc si aucun résultat n'était obtenu sur les visas.

La Turquie a fait de l'accord sur une libéralisation dès fin juin du régime d'accès des Turcs à l'espace Schengen une condition indispensable pour continuer d'appliquer le pacte plus large sur les migrants qui a permis de réduire le flux des passages clandestins vers l'Europe.

Mais une exemption de visas avant la date limite semble incertaine depuis qu'Erdogan s'est opposé à un resserrement de la définition légale du terrorisme, dont l'acception actuelle est jugée trop large par Bruxelles et est utilisée pour poursuivre des universi-

taires et journalistes pour propagande terroriste.

"De quelle définition parlez-vous ? En Europe, chaque pays a une définition différente du terrorisme", a répondu M. Cavusoglu, évoquant la mise en place de mesures strictes en France après les attentats de janvier et novembre 2015. La Turquie a rappelé le chef de la diplomatie turque, lutte actuellement contre plusieurs groupes classés terroristes, dont l'organisation État islamique et le Parti des travailleurs du Kurdistan.

"Dans ces conditions, il est impossible de modifier les lois relatives au terrorisme", a-t-il souligné. Malgré "les tensions, les négociations vont se pour-

suivre dans les semaines à venir", selon M. Cavusoglu. Des consultations au niveau des experts vont avoir lieu cette semaine, avant, peut-être, un sommet réunissant Erdogan, Merkel et de hauts responsables européens. Ce dernier a également souligné l'efficacité, selon lui, de l'accord sur les migrants, conclu le 18 mars, qui a permis de réduire drastiquement le nombre de personnes qui entrent clandestinement en Grèce.

En octobre, le nombre de migrants traversant la mer Egée pour les îles grecques, était d'environ 6.800. La démission soudaine de l'ex-Premier ministre Ahmet Davutoglu, un partenaire jugé fiable par Bruxelles, a déstabilisé les Européens. M. Davutoglu a été remplacé par Binali Yildirim, compagnon de route de Erdogan, lequel multiplie les déclarations au vitriol à l'endroit de l'UE.

VENEZUELA

11 personnes tuées par un groupe armé dans l'ouest du pays

Onze personnes, dont un Colombien et trois adolescents, ont été tuées par un escadron armé dans l'ouest du Venezuela, a annoncé dimanche le parquet général.

"Les victimes se trouvaient chez elles samedi à l'aube quand elles ont vu débarquer plusieurs hommes armés qui les ont obligées à sortir dans la cour où ils leur ont tiré dessus", a indiqué le parquet général dans son communiqué, ajoutant que les meur-

triers avaient "fui en voiture et à moto". Les huit adultes tués, tous des hommes, avaient entre 18 et 76 ans, tandis que les trois adolescents avaient 15, 16 et 17 ans, selon la même source. Le Colombien, âgé de 76 ans, a été identifié comme Alberto Diaz Patino. Deux procureurs ont été chargés de l'enquête.

Début mars, un groupe armé avait assassiné au moins 17 mineurs qui travaillaient sur un gisement aurifère

ouvert depuis peu dans une localité de l'État de Bolivar.

Le Venezuela est un des pays sans conflit armé les plus violents au monde avec 17.778 homicides enregistrés en 2015, soit une moyenne de 58,1 pour 100.000 habitants, selon le parquet. L'Observatoire vénézuélien de la violence, une organisation non gouvernementale, estime même que ce ratio attendrait 90. La moyenne mondiale est inférieure à 9.

L'ÎLE MAURICE

Vraie menace djihadiste ou simple plaisanterie ?

La sécurité de l'île Maurice a été renforcée ce lundi. Tôt dans la matinée, l'ambassade de France a été visée par des tirs et des graffitis évoquant Daesh.

L'île Maurice menacée par Daesh ? Ou par de simples plaisantins qui ont décidé de jouer avec les nerfs des habitants de l'île ? Toujours est-il que tôt lundi, quatre coups de feu ont été tirés en direction de l'ambassade de

France et de l'hôtel Saint-Georges qui se trouvent tous les deux dans la capitale, Port-Louis.

Sur les murs des bâtiments étaient inscrits grossièrement, en lettres noires : "Etat islamic" et "cela c'est pour avoir insulté (sic) notre prophète Abu Bakr Baghadi".

Laurent Garnier, l'ambassadeur de France à Maurice, a tenu à rassurer la population, lors d'une conférence de

presse : "Il ne faut céder ni à la peur ni à l'intimidation (...) Nous sommes pleinement mobilisés et en contact permanent avec les autorités locales afin de renforcer les dispositifs de sécurité de l'ambassade et des entreprises françaises. Nous invitons la communauté française à rester vigilante", a-t-il encore déclaré à la presse locale.

Agences

BAHREIN

Peine de prison alourdie pour le chef de l'opposition

Un tribunal de Bahreïn a alourdi en appel lundi la peine imposée à Cheikh Ali Salman, chef du Wefaq, le principal mouvement de l'opposition chiite, qui passe de quatre à neuf ans de détention, a fait savoir son parti. Salman avait été condamné en juin en première instance à quatre ans de prison pour incitation à des troubles. Les avocats de la défense avaient fait appel en septembre, estimant que les éléments puisés dans des discours de leur client avaient été tirés de leur contexte.

Le parquet a répliqué en faisant appel séparément et en demandant à la justice de revenir sur l'acquittement de Salman en première instance pour des accusations plus graves concernant une tentative de renverser le système politique en place, a déclaré l'ONG Amnesty International. C'est de ce fait que la cour d'appel a alourdi la peine.

Crise des réfugiés, ou des politiques d'asile ?

Qu'est-ce qu'un réfugié ? Comment le distinguer du migrant ou du demandeur d'asile ? Comment ces notions ont-elles évolué au cours du XX^e siècle ? La sociologue Karen Akoka revient sur le travail institutionnel de distinction entre bon et mauvais réfugié pour éclairer l'actuelle "crise" des migrants en Europe.

Crise des réfugiés, crise des migrants : ces expressions dont on ne compte plus les occurrences dans les médias comme dans les discours publics sous-entendent que nous assisterions à une augmentation exponentielle du nombre d'étrangers arrivant en Europe qui mettrait en danger ses équilibres économiques et sociaux. Pudiquement cachée derrière le terme flou de "crise", l'idée d'un trop-plein inédit s'est ainsi largement imposée malgré l'importante production scientifique qui montre, toutes disciplines confondues, à quel point cette image est fautive.

Sont ainsi ignorés les travaux sur "l'urgence démographique" de l'Union européenne (UE) montrant que son déficit démographique est tel que l'arrivée d'un million de migrants chaque année pendant 50 ans pourrait à peine le compenser ; que le million d'arrivées clandestines dans l'UE en 2015 correspond à seulement 0,2 % de sa population ; que les chiffres sur l'augmentation des entrées clandestines produits par Frontex (dont les budgets ont triplé en quelques années) reflètent en partie l'augmentation de sa propre activité ; que seules les entrées en Europe et non les sorties sont généralement comptabilisées alors que près de la moitié des migrants quittent leur pays d'accueil dans les cinq ans qui suivent leur arrivée ; qu'il n'y a non seulement pas de corrélation avérée entre chômage et migrations mais que ces dernières représentent bien souvent une contribution économique non négligeable ; qu'historiquement les nations européennes (la France la première) sont des pays d'immigration construits par le brassage de ses populations ; que laisser les exilés s'entasser au Liban, en Turquie ou en Jordanie constitue une bombe à retardement source de futurs conflits et de déséquilibres géopolitiques graves...

Un cadrage erroné

C'est pourtant autour de ce cadrage erroné d'un "trop plein" que les pouvoirs publics élaborent leurs "solutions" aussi variées dans leurs formes qu'analogues dans leur objectif : réduire le nombre de migrants. Si ces "solutions" essuient ici ou là des critiques, que ce soit pour leur manque de réalisme (agir sur les causes de départ), d'efficacité (dissuader les migrants de venir) ou d'humanité (généraliser les expulsions), l'une d'elle réunit en revanche une large unanimité, autant en raison de son acceptabilité morale que de sa supposée faisabilité : faire le tri entre réfugiés et migrants.

Au nom d'un impératif de réduction du nombre sont donc distingués ceux qui fuiraient pour des raisons politiques et



seraient individuellement menacés (regroupés sous le terme de réfugiés et que l'Europe se devrait d'accueillir) et ceux qui seraient partis pour des raisons économiques (regroupés sous le terme demigrants) et que l'Europe pourrait refouler.

Bien que rarement questionnée, cette distinction entre migrants et réfugiés est pourtant loin d'être de soi. Contrairement à une idée profondément ancrée, il n'existe pas de réfugié en soi que les institutions compétentes pourraient identifier pour peu qu'elles soient indépendantes ou en aient les moyens. Le réfugié est au contraire une catégorie qui se transforme sans cesse, au fil du temps, au gré des priorités politiques et des changements de rapports de force.

Pour saisir à quel point la catégorie de réfugié est un construit et n'a ni réalité objective ni neutralité, il convient de mobiliser l'histoire. En se penchant sur les transformations des définitions du réfugié autant que sur les différentes interprétations auxquelles une même définition a quelquefois pu donner lieu, on voit qu'elles en disent bien plus long sur les sociétés qui les élaborent et les mettent en œuvre que sur les individus qu'elles sont censées désigner.

De la variabilité des définitions...

Le terme "réfugié" n'est apparu que tardivement dans la langue française. D'abord en tant que participe passé (fin XVI^e siècle) il n'est employé comme substantif et au pluriel (les réfugiés) qu'au XVIII^e et reste réservé jusqu'au XIX^e aux huguenots qui avaient été contraints de fuir suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Pourtant d'autres groupes tels que les juifs et les maures d'Espagne avaient eux aussi précédemment (XV^e siècle) été chassés à cause de leur religion. Plus tard, sous la Monarchie de Juillet, il désigne exclusivement les étrangers ayant quitté leur pays à la suite d'événements politiques qui reçoivent des subsides de l'État, non ceux pouvant subvenir à leurs propres besoins. Ce cadrage du "problème" des réfugiés sous l'angle de la distribution de l'argent public s'inscrit, comme le montre Gérard Noiriel, dans le contexte d'un État libéral qui fait des

fonctions de maintien de l'ordre et de charité un outil central de la gestion de classes laborieuses identifiées comme dangereuses. Plus tard encore, dans les années 20, le terme, entré dans le droit international, ne s'applique qu'aux ressortissants de certains groupes nationaux, en particulier les Russes. Quelles que soient les raisons de leur départ (une majorité fuit la famine), tous ceux qui quittent la Russie devenue bolchévique se voient collectivement reconnaître le statut de réfugié : l'enjeu principal est alors pour l'Europe occidentale l'endigement de la révolution russe. Par contraste, les Espagnols ou les Italiens qui fuient les régimes fascistes de leur pays au même moment ne sont pas visés par ce statut et ne peuvent donc y prétendre. Pour le cas italien, comme le montre Bruno Groppo, c'est en partie parce que Mussolini y veille dans les instances internationales. Le contexte y est également pour beaucoup : durant la période des années 20 l'antifascisme n'est pas encore un thème politique structurant. Quand il le devient, dans les années 1930 ce n'est guère l'Italie mais la France elle-même et l'Allemagne qui sont objet d'inquiétudes et d'attention.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'enjeu est désormais la dénazification, la procédure d'asile fonctionne comme une instance de purge contre les anciens ennemis et les traîtres : sont explicitement exclus du statut de réfugié les anciens collaborateurs des nazis ainsi que les "Volksdeutsche" : ces Allemands dits "ethniques" expulsés des pays d'Europe de l'Est où ils vivaient depuis plusieurs générations.

Nouvelle définition du réfugié

Avec les débuts de la Guerre froide et le retour du communisme comme problème public, une attitude plus flexible est adoptée envers tous les anticommunistes, même ceux suspectés d'avoir fui pour des motivations économiques ou d'être des anciens collaborateurs des nazis. C'est le début de la "guerre-froidisation" de la définition du réfugié.

Quelques années plus tard, le 28 juillet 1951, la définition du réfugié donnée par la Convention de Genève (encore en vigueur aujourd'hui) rompt avec la

logique collective antérieure en mettant fin aux définitions par groupes de nationalité, mais pas avec celle de la guerre froide, en instituant la persécution comme seul critère pour définir le réfugié. En effet, s'il semble aller de soi, le critère de la persécution est en réalité loin d'être neutre. Comme le montre Jacqueline Bhabha, deux grandes conceptions du réfugié se sont opposées avant l'adoption de la Convention de Genève. La première, portée par le bloc occidental, promeut la persécution comme critère central de définition du réfugié. Elle permet de dénoncer les violences politiques commises par les gouvernements autoritaires contre les citoyens et ainsi protéger leurs libertés politiques dans la lignée de l'héritage idéologique des Lumières tourné vers un ordre libéral et démocratique qui dénonce la tyrannie mais néglige les injustices socio-économiques. La deuxième conception portée par le bloc socialiste pose les inégalités socio-économiques comme problème et critère central de la définition du réfugié. Cette conception doit permettre de défendre les droits économiques et sociaux des citoyens et donc de dénoncer les violences socio-économiques dans la lignée de l'héritage idéologique communiste, plus sensible aux droits collectifs qu'aux libertés individuelles.

La définition du réfugié comme persécuté telle que retenue dans la Convention de Genève garantit ainsi aux dissidents soviétiques d'obtenir une protection internationale en écartant les exclus du monde occidental. Elle confirme la hiérarchie propre au bloc occidental qui place les droits civiques au dessus des droits socio-économiques ; les droits individuels au dessus des droits collectifs, et les violences politiques au dessus des violences économiques. Et c'est ainsi que les réfugiés "de la faim" ou "de la pauvreté" sont restées des "causes orphelines". On peut faire l'hypothèse que si la conception des États socialistes l'avait emporté, un réfugié aurait été précisément celui qui fuit la misère ou la pauvreté, tandis que le dissident politique aurait incarné la figure du migrant indésirable.

L'antibiorésistance, le nouveau danger du siècle

L'antibiorésistance est reconnue comme un problème majeur en termes de santé humaine et animale au niveau international. En effet, l'émergence et la diffusion croissante de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques remettent en question l'efficacité de ces traitements tant chez l'Homme que chez l'animal.

Les antibiotiques sont des médicaments capables d'entraîner la destruction de bactéries, ou l'arrêt de leur multiplication, qui sont à l'origine des maladies humaines et animales. Ils n'ont en revanche aucune action contre les virus. L'apparition de l'antibiorésistance est un phénomène naturel de défense des bactéries vis-à-vis de l'action exercée par l'antibiotique qui est là pour détruire ou arrêter leur multiplication. Certaines bactéries auparavant sensibles à l'antibiotique ne sont plus détruites ou leur multiplication n'est plus arrêtée. C'est la bactérie qui devient résistante et non pas l'Homme ou l'animal. Le développement de la résistance aux antibiotiques est devenu une préoccupation majeure en termes de santé humaine et animale. L'apparition de résistance à un antibiotique a pour conséquence d'affaiblir l'efficacité de l'antibiotique dans le traitement des infections dues à la bactérie résistante chez l'animal ou l'Homme. Les mécanismes de résistance peuvent aussi se propager dans l'environnement ou par l'alimentation à d'autres bactéries qui développeront à leur tour, de nouvelles résistances à des antibiotiques de la même famille ou d'autres familles. Ces phénomènes apparaissent plus ou moins rapidement selon les antibiotiques et les bactéries concernées et selon le volume d'antibiotique utilisé. A terme, les conséquences sont le manque de moyens efficaces pour traiter certaines infections animales et humaines, surtout en l'absence de développement de nouveaux antibiotiques.

Une bactérie ultrarésistante

Une bactérie ultrarésistante, responsable d'une infection urinaire chez une patiente américaine, s'est révélée insensible à l'action de la colistine, un antibiotique de dernier recours, d'après une étude publiée le 25 mai dans une revue médicale américaine. Cette découverte renforce l'inquiétude concernant l'antibiorésistance, véritable problème mondial de santé publique. Une femme de 49 ans s'est présentée dans un hôpital américain avec une infection urinaire. L'analyse du prélèvement d'urine a révélé une souche bactérienne d'*Escherichia coli* (E. coli) résistante à un grand nombre d'antibiotiques, y compris à la colistine, antibiotique de dernier recours dans ce genre de cas, selon une étude publiée dans la revue médicale *Antimicrobial Agents and Chemotherapy*, jeudi 26 mai 2016. Les chercheurs n'ont pas identifié comment la



plainte avait pu être contaminée par cette souche. *E. coli* est une bactérie du tube digestif très commune, qui peut facilement contaminer le conduit urinaire à cause de la proximité entre l'anus et l'urètre et déclencher des infections. Ici la souche de la bactérie s'est révélée être mutante, c'est-à-dire qu'elle possédait différents gènes de résistance lui permettant de déjouer un grand nombre des stratégies d'attaque de différentes classes d'antibiotiques. Parmi eux figurait, pour la première fois aux Etats-Unis, le gène de la résistance à la colistine (gène mcr-1), un des antibiotiques utilisés en dernier recours. La bactérie restait néanmoins sensible aux carbapénèmes, une autre famille d'antibiotiques utilisée en cas de multirésistance.

Le recours à la colistine inefficace

La colistine est un vieux antibiotique. Commercialisé en 1959, il avait été abandonné dans les années 80 car jugé trop toxique pour les reins. Depuis peu, il est à nouveau utilisé, en dernier recours, pour combattre les infections à bactéries multi-résistantes. La raison de son efficacité : sa faible utilisation n'a pas permis un contact régulier avec les bactéries et

donc le développement de résistance.

Cet antibiotique avait cependant continué à être utilisé pour le bétail et certaines bactéries ont tout de même pu développer des résistances. Le gène mcr-1 avait déjà été repéré en Europe et en Chine, le scénario se répète à présent aux USA. La détection de cet agent pathogène présentant le gène mcr-1 "est un signe avant-coureur de l'émergence d'une bactérie résistante à tous les antibiotiques" alertent les auteurs de l'étude. En effet, les bactéries s'adaptent à leur environnement et peuvent acquérir facilement des gènes de résistance en s'échangeant des plasmides, petits morceaux d'ADN circulaire potentiellement porteurs de ces gènes (voir encadré). Si l'une d'elles acquiert tous les gènes de résistance aux antibiotiques, y compris celui de la colistine, un scénario catastrophe dans lequel n'existerait plus aucune molécule

Qu'est-ce que l'antibiorésistance ?

L'antibiorésistance est la capacité des bactéries à résister à l'action des antibiotiques. Alexander Fleming, lors de la remise de son Prix Nobel en 1945 pour la découverte de la pénicilline, prévenait déjà du danger de développement de résistances par les bactéries. Ces micro-organismes sont capables de s'adapter à leur environnement et de se défendre contre des agresseurs potentiels et les antibiotiques en font partie. En effet, les bactéries peuvent posséder des gènes qui les rendent résistantes au mode d'action des antibiotiques. Ces gènes peuvent être présents de manière innée ou être acquis grâce à des mutations spontanées de leur ADN. Ils entraînent, par exemple, la modification de la structure des parois des bactéries qui les rend en quelque sorte "imperméables" aux antibiotiques.

Il existe toutefois bien d'autres stratégies qui sont susceptibles d'empêcher les antibiotiques d'agir. Comme ces transformations génétiques sont favorables à leur survie, elles les conservent. Elles peuvent aussi s'échanger facilement ces gènes de résistance grâce à des petits bouts d'ADN appelés plasmides.

pour traiter l'infection se profile. Avec un taux de mortalité pouvant aller jusqu'à 50 %, ce type de bactérie est considérée par les Centres de contrôle et de prévention des maladies comme l'une des plus grandes menaces de santé publique.

"Une personne mourra toutes les 3 secondes si l'on ne fait rien"

Résistance nouvelle aux antibiotiques :

Chaque année, le nombre de personnes décédant à cause de la résistance aux antibiotiques croît de dix millions, selon une étude britannique présentée ce 19 mai. À l'horizon 2050, si aucune découverte scientifique majeure ne vient changer la donne, un humain décéderait toutes les trois secondes des conséquences de cette résistance. En 2014, le gouvernement britannique a chargé l'économiste Jim O'Neill de coordonner un vaste travail d'enquête et de synthèse sur les conséquences de la progression de la résistance aux antibiotiques. Son rapport final, publié le 19 mai 2016, dresse un tableau excessivement sombre. La résistance aux antibiotiques (antibiorésistance) survient lorsqu'une bactérie mute et devient résistante aux antibiotiques utilisés pour traiter les infections.

L'efficacité déclinante des antibiotiques inquiète fortement la communauté scientifique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) avertit en novembre 2015 que le phénomène représentait "un immense danger" et que, si rien n'était fait, la planète se dirigerait vers une "ère post-antibiotique, dans laquelle les infections courantes pourraient recommencer à tuer".

Selon les auteurs de l'étude, des actions urgentes sont aujourd'hui nécessaires pour éviter que la médecine préventive ne retourne "au Moyen-Âge". "Il faut que cela devienne une priorité pour tous les chefs d'Etat", a souligné Jim O'Neill, en proposant une batterie de mesures à mettre en œuvre.

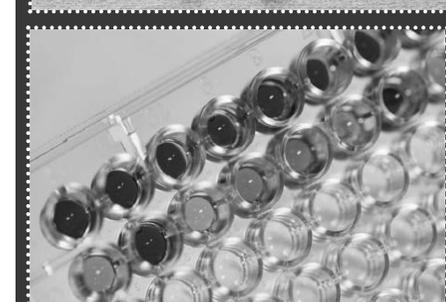
Son rapport appelle ainsi, notamment :

- *à un changement drastique dans la manière d'utiliser les antibiotiques, dont la surconsommation et la mauvaise utilisation favorisent la résistance des "super-bactéries" ;
 - *au lancement d'une large campagne de sensibilisation du public, largement "ignorant" des risques ;
 - *à l'établissement d'un fonds de recherche de 2 milliards de dollars sur la résistance aux antibiotiques ;
 - *à la forte réduction l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage ;
 - *à récompenser les laboratoires qui développeraient un nouvel antibiotique par une prime d'un milliard de dollars. Depuis le lancement de l'étude il y a deux ans, "plus d'un million de personnes sont mortes à cause d'une infection liée à la résistance aux antibiotiques", souligne le rapport.
- Il estime que ce bilan pourrait s'alourdir de quelque 10 millions de décès supplémentaires par an d'ici 2050, soit plus que le cancer aujourd'hui, et coûter jusqu'à 100.000 milliards de dollars à l'économie mondiale.

"En 2050, une personne mourra toutes les 3 secondes dans le monde à cause d'une infection à bactéries multirésistantes si l'on ne fait rien", prévient Jim O'Neill dans un récent rapport sur la conduite à tenir face à l'antibiorésistance en Grande-Bretagne. En France, depuis 2001, les campagnes de sensibilisation contre la surconsommation et le mésusage des antibiotiques ont permis de faire baisser la consommation. Mais, depuis 5 ans, elle repart à la hausse et la prescription reste inappropriée dans 60 % des cas en ville et dans 40 % des cas à l'hôpital.

"Il faut utiliser les antibiotiques de manière raisonnée que ce soit à l'hôpital ou en ville", explique le docteur Béatrice Demoré, pharmacien hospitalier au Centre hospitalo-universitaire Brabois de Nancy. "Et uniquement contre les infections bactériennes, poursuit-elle, contre les virus ils n'ont aucune action à part participer à la sélection des bactéries résistantes". Pour ne pas se retrouver sans armes contre les infections, il est nécessaire de continuer à éduquer les médecins et les patients mais il faut aussi miser sur la recherche. "Il est crucial de développer de nouvelles classes d'antibiotiques, d'explorer d'autres stratégies antibactériennes comme la phagothérapie ou de développer d'autres technologies capables de s'attaquer à ces bactéries multirésistantes."

Source: Patrick McGann, Erik Snedrud, Rosslyn Maybank, Brendan Corey, Ana C. Ong, Robert Clifford, Mary Hinkle, Timothy Whitman, Emil Lesho and Kurt E. Schaecher



L'antibiorésistance causerait plus de 12.500 morts par an en France



Près de 160.000 patients développent chaque année en France des infections dues à des bactéries multirésistantes aux antibiotiques et près de 13.000 en meurent, selon un rapport commandé par le ministère de la Santé, dont les conclusions ont été rendues publiques le 23 septembre.

Comment lutter contre l'antibiorésistance ?

Le risque est désormais chiffré : "Nous savons désormais que près de 160.000 patients contractent, chaque année, une infection par un germe dit multi-résistant, et que près de 13.000 patients en meurent directement. 13.000 décès par an, c'est gigan-

tesque", a commenté le ministre de la Santé, Marisol Touraine, suite à la réception du rapport du docteur Jean Carlet sur les antibiotiques.

La trop grande prescription d'antibiotiques, en ville comme à l'hôpital, favorise l'apparition de résistances.

L'un des mécanismes en jeu est celui de la sélection naturelle. En effet, quelles qu'elles soient, les bactéries se multiplient à une vitesse incroyable : en quelques heures, on en obtient des millions. Au fil des divisions cellulaires, des mutations aléatoires surviennent dans leur ADN, certaines pouvant conférer accidentellement une résistance à tel ou tel antibiotique.

En temps normal, ces bactéries restent minoritaires. Mais si l'on traite la colonie avec un antibiotique, on tue toutes les bactéries sensibles... tout en laissant le champ libre aux bactéries résistantes qui vont alors se multiplier

(on parle de "pression de sélection"). Il s'agit d'une équation simple et imparable : plus on utilise les antibiotiques, plus on augmente la probabilité d'émergence de souches de bactéries résistantes.

"Après une relative stabilisation au cours des années 2000, la consommation globale d'antibiotiques est à nouveau en hausse depuis 2010", a commenté le ministre de la santé, Marisol Touraine, suite à la réception du rapport du docteur Jean Carlet sur les antibiotiques.

Face à l'ampleur de ces chiffres (issus d'une étude de l'Institut de veille sanitaire citée dans le rapport), Mme Touraine entend donner un "nouvel élan" à la lutte contre l'antibiorésistance et au plan d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016. Un plan qui a fixé comme objectif de réduire la consommation d'antibiotiques de 25 %.

Coordonner les actions de lutte contre l'antibiorésistance

Pour la ministre de la Santé, il convient de mieux coordonner au niveau national les actions de lutte contre l'antibiorésistance avec pour objectif de "faire passer la mortalité liée à l'antibiorésistance au dessous de la barre des 10.000 décès par an".

"Mauvais élève européen", la France consomme toujours trop d'antibiotiques. Elle consomme 30% d'antibiotiques de plus que la moyenne européenne et presque trois fois plus que les Pays-Bas, la Suède ou la Norvège, selon le rapport.

Dans le cadre d'une relance de la sensibilisation du public aux dangers de l'abus d'antibiotiques, la ministre soutiendra la demande d'associations de patients, le LIEN et AC2BMR, et de la société française de pathologies infectieuses, de faire de la lutte contre l'antibiorésistance la grande cause nationale pour 2016.

Sur la base des recommandations du rapport, la ministre a également souhaité que soit "mieux encouragé la recherche et l'innovation" sur la résistance aux antibiotiques, à travers le lancement, dès 2016, d'un plan national interdisciplinaire de recherche sur l'antibiorésistance, piloté par l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan) et l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvie).

Elle a également souhaité "défendre la reconnaissance d'un statut à part pour les antibiotiques" afin d'encourager les entreprises à innover et développer de nouveaux antimicrobiens.

Par la rédaction d'Allodocteurs.fr avec AFP



PUBLICATION DE LA VERSION ARABE DU LIVRE SUR L'EMIR ABDELKADER

Une cérémonie au Caire

Une cérémonie a été organisée dimanche soir à l'ambassade d'Algérie au Caire à l'occasion de la publication par le centre d'édition "El Ahram" de la version arabe du livre "Le faucon du désert, Abdelkader et l'occupation française de l'Algérie", avec une préface du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.



La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités politiques, diplomatiques, culturelles et médiatiques dont le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil el Arabi, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi et son homologue égyptien, Hilmi el Mounemnem, outre des personnalités du Parlement arabe, du Conseil de la Nation et de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Dans une allocution inaugurale de la cérémonie, l'ambassadeur d'Algérie au Caire, son délégué permanent auprès de la Ligue arabe, Nadhir el

Arbaoui, a souligné les grandes qualités et le rôle de cette illustre personnalité dans l'histoire de l'Algérie et de la Nation arabo-musulmane.

"Le parcours de ce grand homme nous comble de fierté et de gloire. La satisfaction est grande et l'honneur si immense de lire sur les hauts faits et grands hommes de notre histoire algérienne dans les ouvrages des autres et de les découvrir à travers leur regard. C'est là un motif d'orgueil qui donne

un sens nouveau et procure un sentiment singulier de notre identité algérienne arabo-musulmane", a-t-il

rappelé citant un extrait de la préface du Président Bouteflika concernant l'Emir Abdelkader.

De son côté, le secrétaire général de la Ligue arabe a indiqué que l'Emir Abdelkader comptait "parmi les personnalités qui ont impétueusement défendu les droits à la liberté et à l'indépendance sans oublier qu'il était initiateur du projet de l'union des Etats arabes".

Il n'a pas manqué de rendre hommage au Président Bouteflika pour son initiative de préfacier le parcours du leader Abdelkader.

Le ministre égyptien de la Culture a

affirmé quant à lui, que l'Emir Abdelkader "représente l'Islam soufite qui nous a inculqué nationalisme et soufisme".

M. Mihoubi a, lui, insisté sur l'importance de l'édition de cet ouvrage qui traduit "l'intérêt du monde arabe accordé aux leaders qui ont défendu l'indépendance", saluant le rôle de l'Egypte dans le soutien de la révolution algérienne et qui lui a coûté une agression en 1956.

L'ambassadeur algérien a offert à la fin de la cérémonie, un exemplaire du livre à l'assistance.

RELATION ENTRE L'INTELLECTUEL ET LE MONDE

Mihoubi plaide pour sa reconstruction

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a appelé, dimanche au Caire, à "une reconstruction de la relation qui lie l'intellectuel au monde réel et un changement des outils du discours culturel".

Dans son allocution à l'ouverture du colloque international sur le "renouveau du dialogue intellectuel face aux défis qui se posent au Monde

arabe" initié par le Haut Conseil égyptien de la culture, M. Mihoubi a souligné la nécessité de "renouveler le discours culturel dans les pays arabes face aux défis actuels" appelant à "opérer de profonds changements concernant la langue et à s'intéresser de près aux questions liées à l'Education".

Après avoir rappelé les efforts de

l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, M. Mihoubi a mis en avant l'article prévu par la Constitution amendée, lequel "consacre les ambitions de l'élite algérienne à un Etat civil".

"Le droit du citoyen à la culture est un devoir qui incombe à l'Etat algérien", a-t-il ajouté.

Ce colloque de trois jours vise à

"répondre à l'exigence pressante de voir naître un discours culturel renouvelé qui puisse faire face aux défis qui se posent aux pays arabes".

130 chercheurs, intellectuels et journalistes arabes et étrangers à l'image de l'écrivain algérien Wassini Laredj participent à cette rencontre.

PRIX "LES AMIS DU LIVRE"

L'Anepe le décernera début juillet

L'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (Anepe) décernera le 2 juillet prochain le Prix Les amis du livre, destiné à différents acteurs du secteur du livre, a annoncé lundi à Alger son Président Directeur général, Djamel Kaouane.

Ce nouveau prix s'adresse à "tous ceux œuvrant pour la lecture ou la diffusion

et la préservation du livre", tels que "les libraires, les bouquinistes, les relieurs de livres ou encore les journalistes culturels", a indiqué M. Kaouane lors d'un point de presse.

Il sera décerné dans quatre catégories : Prix des amis du livre (1 million de dinars), Prix coup de cœur (700.000 DA), Prix d'honneur

(500.000 DA) et un Prix posthume doté d'une valeur de 300.000 DA, a précisé, de son côté, Mohamed Balhi, consultant à l'Anepe. Le P-DG de l'Anepe a, par ailleurs, indiqué qu'une "short list" de candidats au prix a déjà été arrêtée. Cette liste n'a pas été communiquée aux journalistes, tout comme le règlement fixant les critères

et les conditions d'attribution du nouveau Prix. Le prix Les amis du livre est le deuxième prix institué par l'Anepe avec le prix Assia-Djebar du roman organisé avec l'Enag et récompensant la meilleure œuvre littéraire (en arabe, en tamazight et en français) lors du Salon international du livre d'Alger.

DURANT LE MOIS DE RAMADHAN

Ana Djazairi en tournée

Le dramaturge Mohamed Mihoubi effectuera, durant le Ramadhan une tournée dans plusieurs wilayas de l'ouest du pays, pour présenter son œuvre *Ana Djazairi* (Je suis Algérien) sur demande de plusieurs établissements culturels, a-t-on appris de l'artiste.

Cette œuvre, un monologue produit par l'association culturelle El Amel

d'Oran, sera présentée à Mostaganem, Sidi Bel-Abbès, Ain Témouchent et enfin à la maison de la culture de Saïda le 5 juillet prochain à l'occasion de la célébration de la double fête de l'Indépendance et de la Jeunesse, a-t-il indiqué.

La pièce relate l'histoire d'un jeune algérien résidant en France qui décide de retourner définitivement au bled à

cause du racisme, de la marginalisation et autres phénomènes. Mohamed Mihoubi, écrivain du texte et metteur en scène, incarne ce personnage sur scène.

Pour rappel, cette œuvre théâtrale produite en 2015 a été plusieurs fois présentée avec succès. L'artiste est connu pour ses œuvres *Nakra ma nakrach* (J'étudie, j'étudie pas), *One*

two tree viva l'Algérie et Algérien et fier.

Parallèlement à cette tournée, le théâtre *El Djib* de l'association *El Amel* abritera, au mois du Ramadhan, des représentations théâtrales, des projections vidéos, des conférences et des lectures théâtrales, a indiqué le président d'association.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur Et de la recherche Scientifique
Université de Laghouat
Université de Laghouat – RN°01 – BP 37 G. M'kam Laghouat.
N.I.F : 41502000020030

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N°02/BF/2016**

Conformément à l'article N° 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 / 09 / 2015 portant réglementation des marchés publics, L'université de Laghouat lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour travaux d'aménagement à l'université de Laghouat selon l'opération suivante :

**MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE LES DIFFERENTS RESEAUX POUR LES DIFFERENTS SITES DE
L'UNIVERSITE DE LAGHOUAT pour l'année 2016. Suivant les lots :**

- LOT 01 : maintenance et d'entretien de réseaux de chauffage central pour les différents sites de l'université
LOT 02 : maintenance et d'entretien de réseaux de plomberie pour les différents sites de l'université
LOT 03 : maintenance et d'entretien de réseaux de climatisation pour les différents sites de l'université

Budget de fonctionnement de l'année 2016

- Les soumissionnaires spécialisés dans le domaine concerné et intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de (1.000,00 DA), non remboursables, payables par virement au compte CCP de l'établissement ; N° : 321991 CN 53. Université Amar Telidji Laghouat, 03000 Laghouat

, auprès du secrétariat de la sous-direction de moyens généraux de l'université de Laghouat à l'adresse suivante : Université de Laghouat – RN°01 - Laghouat

Les offres sont à présenter sous une enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que : « A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES –soumission N° 02/BF/2016. Projet de : (intitulé de projet) à l'adresse du maître de l'ouvrage : - Monsieur le Recteur de l'université de Laghouat - Université de Laghouat – RN°01 – BP 37 G. M'kam Laghouat.

Cette enveloppe extérieure comportera trois autres enveloppes scellées, l'une contenant le dossier de candidature l'autre contenant l'ensemble des pièces écrites du dossier exigé dans le cahier des charges, la dernière contenant les pièces relatives à l'offre financière. Chacune de ces enveloppes scellées devra être intitulée comme suit :

a) DOSSIER DE CANDIDATURE :

- La déclaration de candidature ;
- Déclaration de probité ;
- Une copie certifiée conforme du statut de l'entreprise ;
- Les pouvoirs du signataire avec les preuves juridiques l'habilitant à présenter une offre et à exécuter le marché, au nom de l'entreprise ou de la société ;
- Les Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant.
- Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
- Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

b) L'OFFRE TECHNIQUE :

- La déclaration à souscrire;
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N° 15-247 ;
- Le présent cahier des charges signé avec la mention « Lu et accepté » ;

c) L'OFFRE FINANCIERE

- La lettre de soumission, Le bordereau des prix unitaires (BPU) daté et signé.
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE) renseigné, daté et signé,

Remarque : La date du dépôt des offres est fixée à 21 jours à compter de la date de la première parution de l'avis dans le BOMOP ou les journaux à 14h 00m. Les offres doivent être déposées auprès du secrétariat de la sous-direction des moyens généraux (Bloc rectorat 1^{er} étage) de l'université de Laghouat.

La séance d'ouverture des plis s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le même jour de dépôt à 14h 30m. Cet avis est considéré comme invitation aux soumissionnaires pour participer à l'ouverture des plis.

*Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 111 jours à compter de la date de dépôt des offres.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur Et de la recherche Scientifique
Université de Laghouat
Université de Laghouat – RN°01 – BP 37 G. M'kam Laghouat.
N.I.F : 41502000020030

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N°03/BF/2016**

Conformément à l'article N° 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 / 09 / 2015 portant réglementation des marchés publics, L'université de Laghouat lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'acquisition des équipements à l'université de Laghouat selon l'opération suivante :

**ACQUISITION DE DOCUMENTATION (LIVRES DIVERS) AU PROFIT DE A L'UNIVERSITE DE
LAGHOUAT. Selon les lots suivants :**

- Lot01 : science médicale
Lot02 : lettres et langues
Lot03 : sciences
Lot04 : technologie
Lot05 : sciences humaines et sociales
Lot06 : sciences islamiques
Lot07 : droit et sciences politiques
Lot08 : sciences économiques.
Lot09 : activités physiques et sportives

Pour année 2016

- Les soumissionnaires spécialisés dans le domaine concerné et intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de (1.000,00 DA), non remboursables, payables par virement au compte CCP de l'établissement ; N° : 321991 Clé 53. Université Amar Telidji Laghouat, 03000 Laghouat

, auprès du secrétariat de sous direction de moyens généraux et maintenance de l'université de Laghouat à l'adresse suivante : Université de Laghouat – RN°01 - Laghouat

Les offres sont à présenter sous une enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que : « A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES –soumission N° 03/BF/2016. Projet de : (intitulé de projet) à l'adresse du maître de l'ouvrage : - Monsieur le Recteur de l'université de Laghouat - Université de Laghouat – RN°01 – BP 37 G. M'kam Laghouat.

Cette enveloppe extérieure comportera trois autres enveloppes scellées, l'une contenant le dossier de candidature l'autre contenant l'ensemble des pièces écrites du dossier exigé dans le cahier des charges, la dernière contenant les pièces relatives à l'offre financière. Chacune de ces enveloppes scellées devra être intitulée comme suit :

a) DOSSIER DE CANDIDATURE :

- La déclaration de candidature ;
- Déclaration de probité ;
- Une copie certifiée conforme du statut de l'entreprise ;
- Les pouvoirs du signataire avec les preuves juridiques l'habilitant à présenter une offre et à exécuter le marché, au nom de fournisseur ou de la société ;
- Les Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant.
- Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
- Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

b) L'OFFRE TECHNIQUE :

- La déclaration à souscrire;
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N° 15-247 ;
- Le présent cahier des charges signé avec la mention « Lu et accepté » ;

c) L'OFFRE FINANCIERE

- La lettre de soumission, Le bordereau des prix unitaires (BPU) daté et signé.
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE) renseigné, daté et signé,

Remarque : La date du dépôt des offres est fixée à 21 jours à compter de la date de la première parution de l'avis dans le BOMOP ou les journaux à 14h 00m.

Les offres doivent être déposées auprès du secrétariat de la sous-direction des moyens généraux (Bloc rectorat 1^{er} étage) de l'université de Laghouat.

La séance d'ouverture des plis s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le même jour de dépôt à 14h 30m.

Cet avis est considéré comme invitation aux soumissionnaires pour participer à l'ouverture des plis

*Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 111 jours à compter de la date de dépôt des offres.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

L'élite se met à l'heure du "marché"



Les clubs du championnat national de Ligue 1 Mobilis s'apprêtent à entamer leur mercato cette semaine avant de prendre quelques jours de vacances.

PAR MOURAD SALHI

L'opération du mercato d'été s'annonce généralement très chaude pour les clubs du championnat, notamment pour ceux qui participent aux différentes compétitions continentales. Plusieurs joueurs sont en fin de contrat en ce mois de juin. La JS Kabylie a enregistré la semaine dernière l'arrivée de sa première recrue estivale, en vue de la prochaine saison, dans un marché des transferts qui commence déjà à s'agiter. Ayant réussi à assurer une participation continentale après sa troisième place au classement général de championnat, le club phare de Djurdjura veut vite effacer des esprits le passé cauchemardesque vécu par tous ses fans, et cela passera inéluctablement par un recrutement de qualité. "Nous allons faire un recrutement selon nos besoins", a indiqué le président de la JS Kabylie, Mohand Cherif Hannachi. Ainsi, la JSK a fait signer le joueur de

l'ASM Oran Benkabilia pour un contrat de deux saisons, en attendant l'arrivée de son camarade Bentiba qui devrait signer au cours de cette semaine. Conscients de la nécessité d'agir plus rapidement dans un marché où la loi du plus nanti est de mise, les dirigeants kabyles, à leur tête le président Hannachi, espèrent boucler rapidement leur opération pour préparer dans les meilleures conditions la saison prochaine.

L'USM Alger, championne d'Algérie, est sur le point de tenir sa première recrue, en la personne du milieu de terrain du DRB Tadjenanet, Amir Sayoud. Ce dernier a été annoncé également à la JSK et au MC Alger, mais il semble être convaincu de l'offre proposée par les Rouge et Noir. Le président Rebouh Haddad est prêt à défier tout le monde pour faire venir ce joueur qui s'est distingué avec son équipe le DRB Tadjenanet. Les responsables de cette formation phare de Soustara sont actuellement en négociations avec les cadres du club dont le contrat arrive à expiration pour les convaincre à renouveler leur bail. Sur les étales, plusieurs joueurs animent actuellement l'actualité. Il s'agit du gardien de la JS Kabylie Azzedine Doukha et de celui du CR Belouizdad Malik Asselah, Yetou du RC Arbaâ, Aït Ouamer de l'USM

Harrach et d'autres. D'autres clubs, à l'image de la JS Saoura qui participe pour la toute première fois à la Ligue des champions d'Afrique, devrait dénicher son oiseau rare dans les prochaines heures. Zarouati, le président de cette formation bécharoise, a indiqué que l'effectif a besoin d'un renforcement en vue de ce rendez-vous continental très important. Le CR Belouizdad qui a raté le podium sur le fil, connaîtra également du mouvement en cette période des transferts. Pas mal de joueurs sont en fin de contrats et veulent changer d'air.

Par ailleurs, le MOB, qui reste sur une qualification historique pour la phase des poules de la Coupe de la Confédération africaine de football, aura besoin de renforcer son effectif par des éléments de qualité. Mais avant, le club phare de la Vallée de la Soummam devrait convaincre certains cadres en fin de contrat pour renouveler à l'image de Mebarakou, Zerdab et autres.

D'ici à la fin de la période des transferts d'été, le marché va enregistrer un grand mouvement de départs-arrivées, où la plupart des clubs de la Ligue 1 veulent se renforcer pour entamer la prochaine saison footballistique avec plus d'atouts.

M. S.



FIFA

Le Croate Boban nommé secrétaire général adjoint

L'ancien international croate Zvonimir Boban a été nommé secrétaire général adjoint de la Fifa, a annoncé, lundi, l'instance internationale qui cherche à restaurer son image après la révélation de plusieurs scandales. Agé de 47 ans, l'ancien milieu de terrain de l'AC

Milan des années 90, assistera Fatma Samoura, la nouvelle secrétaire générale sénégalaise qui prendra ses fonctions le 20 juin, pour les dossiers liés au football. Depuis sa retraite en 2002, le Croate a été diplômé en Histoire de l'Université de Zagreb et commentait le football à la télévision.

La nomination de Zvonimir Boban intervient une semaine après le renvoi du secrétaire général par intérim de la Fifa, l'Allemand Markus Kattner, suspecté de manquements financiers en lien avec ses fonctions qui pourraient se chiffrer à des millions de dollars.

CAF

Les modalités du nouveau format interclubs

La CAF avait annoncé une réforme de ses compétitions de clubs sans pour autant en préciser les modalités, c'est désormais chose faite.

En effet après l'annonce du passage à une phase de groupes à 16 clubs dès l'année prochaine par Issa Hayatou, il restait à définir le nombre de qualifiés après cette phase.

Ainsi l'instance précise qu'à l'issue d'une formule championnat avec des matchs aller-retour, les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les quarts de finale qui ouvrent une nouvelle phase d'élimination directe avec des matchs en aller-retour jusqu'à la finale.

Le tour de cadrage est maintenu en coupe de la CAF, ainsi les 16 qualifiés des poules de la coupe de la Confédération rencontreront les 16 éliminés des poules de la Ligue des champions.

Vingt dates seront nécessaires pour ces compétitions interclubs qui s'étendront de mars à novembre, toujours à cheval sur deux saisons de championnats nationaux malheureusement.

EQUIPE NATIONALE

Aïssa Mandi a rejoint le groupe à Victoria

Aïssa Mandi aura fait parler de lui aujourd'hui. Après l'annonce de son imminent transfert à Middlesbrough, le défenseur fraîchement marié a rejoint ses coéquipiers à Victoria.

Ce sont, donc, 20 joueurs qui ont pris part au second entraînement aux Seychelles sur le stade de Linité. La séance effectuée à l'heure du match (18 heures locales) a consisté en plusieurs exercices techniques. La titularisation de Rachid Ghezal au vu des schémas mis en place ne fait plus de doute. hier, une seule séance à 17h sur le même stade de Linité.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE D'ATHLÉTISME

11 Algériens déjà qualifiés

11 Algériens ont déjà assuré leur qualification pour les prochains Championnats d'Afrique d'athlétisme, prévus du 22 au 26 juin à Durban (Afrique du Sud), a annoncé lundi la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA).

Il s'agit de Taoufik Makhloufi (800 m), Larbi Bouraâda (décathlon), Hicham Cherabi (perche), Skander Athmani (200 m), les hurdles Abdelmalek Lahoulou et Saber Boukemouche (400 m haies), ainsi que les marcheurs Mohamed Ameer et Hicham Medjber (20 km). Zouina Bouzebra (marteau), Româissa Belabiod (longueur) et Bariza Ghozlani (20 km marche) ont également réalisé les minima chez les dames, en attendant de potentiels nouveaux qualifiés. Soufiane Bouhada et Miloud Laredj sur 400 m ainsi que Salim Keddar sur 1.500 m semblent être les plus proches d'atteindre cet objectif avant la date limite, car ayant réussi des chronos forts intéressants dernièrement. Dimanche soir, Bouhada a remporté le 400 m du meeting de Forbach (France) en 46.03, alors que les minima de cette spécialité pour les Championnats d'Afrique sont fixés à 46.00.



Offres d'emplois

<p>Référence : Emploipartner-1406 Poste : Emploi Partner recrute pour BT MATMEDCO UN DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING <ul style="list-style-type: none"> Le Directeur commercial et marketing a une double mission de stratégie et management. D'une part, il développe une stratégie relative à l'ensemble des produits issus de l'entreprise, en élaborant des plans marketing (analyse du marché, détermination des cibles, choix des axes publicitaires), en adaptant constamment ses plans par rapport à l'évolution du marché, en concevant et mettant en place des actions promotionnelles destinées à développer les produits et à en optimiser les ventes. D'autre part, il doit manager son équipe pour assurer le développement du chiffre d'affaires, l'augmentation de la productivité et le rendement de chacun. Au quotidien, il forme et anime les équipes commerciales et marketing tout ce qui fixe les objectifs et suit les réalisations. Il coordonne les études marketing, supervise les processus de communication, l'administration des ventes, travaille à la création et au lancement de nouvelles offres, se met en quête d'éventuels clients <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse les études et les remontées d'informations du terrain issues de la force commerciale et technique, pour mieux cerner les tendances et les composantes du marché et son évolution Evalue le positionnement de la société sur le marché, Suit l'amélioration de l'évolution des parts de marché, Définit les moyens adéquats pour développer l'offre de la société et la réalisation des objectifs: structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes, Veille au bon dimensionnement de l'équipe commerciale et recrute le cas échéant en collaboration avec le RH des stagiaires pour la réalisation de missions ponctuelles et de marketing Détermine les meilleurs arguments et les meilleurs supports à utiliser tenant compte de l'environnement et du marché puis propose à la DG une stratégie de communication adaptée Participe à l'élaboration et valide les outils d'aide à la vente (argumentaire, outils promotionnels...) Définit les modalités d'assistance et conseil pertinents aux clients Coiffe et valide l'élaboration des kits de communication, Participe à la réalisation des publications (bulletins, plaquettes...) Veille à la diffusion des supports d'information, Prend en charge l'organisation d'événements visant à promouvoir l'offre de la société : salons, séminaire... Manage et supervise les processus de ventes, de lancement et de communication des produits Suit l'avancée des produits concurrents et met en œuvre des approches marketing et commerciales adaptées et innovantes Suit et valide l'analyse de la concurrence et la traduit en outils opérationnels Conçoit et met en place des actions promotionnelles destinées à développer la commercialisation du produit et à en optimiser les ventes Suit les campagnes publicitaires et promotionnelles, Propose la nature et les volumes des produits à lancer, maintenir ou abandonner Pilote et met en œuvre la politique commerciale Participe et coiffe le lancement de nouveaux produits ou services Identifie les cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définit des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires Forme, encadre, motive son équipe et contrôle la performance de chacun afin d'augmenter sa productivité et développer ses compétences Dirige et anime la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale... Fixe la politique tarifaire à appliquer à chaque client tenant compte des marges tolérées Définit les conditions de vente selon la solvabilité du client Elabore les stratégies de ventes offensives Assure la mise en œuvre des techniques de ventes Met en place un réseau de distribution Supervise les réseaux de vente et les circuits de distribution Assure le suivi des transactions commerciales et gère le chiffre d'affaire Développe et suit les grands comptes Mène les négociations délicates et/ou avec les clients stratégiques Suit les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valide l'atteinte des objectifs Organise et coiffe les revues de cohésion et de remise à niveau pour tous les commerciaux, avec présentation des nouvelles gammes de produits, élaboration de concepts de vente innovants Participe à la formation et à l'intégration des nouveaux </p>	<p>collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Assure l'interface avec les autres Directions, notamment celles travaillant sur le budget (approvisionnement, finance, RH...) et veille à tout moment au respect des procédures Assure la tenue et la régularité de travail de ses collaborateurs Etablit une analyse des opérations des ventes opérées et l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs assignés à la direction Assure le reporting auprès de la direction générale aussi bien sur les évolutions du chiffre d'affaires que sur la rentabilité de ses collaborateurs <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur commercial / licencié en sciences commerciales ingénieur en commerce extérieur/ médecin / pharmacien / biologiste 10 ans d'expérience Sens de communication Capacité de négociation et de persuasion Force de persuasion Rigueur, adaptabilité et mobilité Compétences managériales Sens de l'analyse Raisonnement inductif et déductif Doté d'esprit positif et créatif Focalisé sur les résultats grande résistance à la pression Capacité de détecter et de gérer les problèmes Maîtrise du français et de l'outil informatique Discrétion élevée et intégrité morale <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> LAPTOP MOBILE / FORMATIONS QUALIFIANTES & SEMINAIRES / DEPLACEMENTS A L'ETRANGER <p>Lieu de travail principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Kouba <p>Référence : emploipartner-1411 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN CADRE LOGISTIQUE</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer le traitement logistique de la commande, assurer le suivi du transport en sachant réagir rapidement face aux aléas Suivi des commandes au départ de l'usine ou depuis des prestataires logistiques externes/fournisseurs Coordonner le suivi de la préparation avec différents services. Relation avec les transitaires pour planifier, réserver et organiser les transports Etablissement des documents liés au mode de transport Préparation de la documentation d'accompagnement de la marchandise Communication au client des détails de l'expédition + documents d'accompagnement Transmission des dossiers pour dédouanement au transitaire et en assurer le suivi Rapprochement fin de mois avec la comptabilité Tenue à jour des documents de gestion logistique Gérer les réclamations clients. <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bac +04 ans de formation ou déclarant en douane. 03 à 04 ans d'expérience dans le domaine logistique ou transit. <p>Lieu de travail principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger <p>Référence : emploipartner-1408 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN RESPONSABLE HSE</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des exigences légales et réglementaires en matière de SIE. Coordination, suivi et reporting inter agences de la fonction SIE Supervision, contrôle et compte rendu sur les activités de surveillance et de gardiennage des sites de la société Montage et mise en forme du processus HSE Management et Pilotage du Processus de HSE. Mise en place du plan HSE. Pilotage de la veille réglementaire HSE et garantie de son application. Conception et confection d'indicateurs HSE et tableaux de bord Gestion et suivi des tableaux de bord HSE. Vulgarisation, Formation et sensibilisation autour du processus HSE <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénieur en HSE /Ingénieur contrôle qualité et normalisation/Hygiène et sécurité industrielle Formation supérieure en hygiène, sécurité et 	<p>environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience minimale 02 ans Expérience sur un poste similaire souhaitée Dynamique disponible <p>Lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger <p>Référence : emploipartner-1409 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (CADRE DIRIGEANT).</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rattaché au président directeur général, vous encadrez l'équipe de la direction de l'administration générale, missions sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> Assister le président Directeur Général dans la mise en œuvre des décisions de gestion, de coordination et de développement des activités relevant de son domaine de compétence ; Manager la direction, concevoir, proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses différents services. Veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de l'administration et contribuer à l'amélioration des procédures internes de l'entreprise. Garantir la qualité juridique des actes de la société, participer à la rédaction de dossiers et d'actes administratifs transversaux en lien avec les services. Assurer une veille juridique, apporter un conseil aux services, alerter sur les risques juridiques et de contentieux dans l'entreprise. Superviser les procédures contentieuses, mesurer les enjeux et proposer des orientations. Supervise et contrôle la gestion des agences. Garantir l'organisation et le suivi des différents services et superviser le pré-contrôle de légalité des actes. Supervise et contrôle la Gestion du patrimoine de l'entreprise. Assurer le bon fonctionnement de la gestion des moyens généra <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum Vous avez également des connaissances approfondies en législation et droit du travail Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives Expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus Maîtrise parfaite de l'outil informatique Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles vous faites également preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public Bon manager, disponible et à l'écoute de vos agents, vous savez piloter une équipe pluridisciplinaire. <p>Lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger <p>Référence : emploipartner-1410 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA UN COORDINATEUR SIE (SÛRETÉ INTERNE D'ÉTABLISSEMENT)</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rattaché au Responsable HSE Coordinateur des structures de sûreté interne des agences Consolide les moyens humains et matériels des dispositifs à mettre à la disposition des SIE locales Coordonne les relations de la société de gardiennage Suivi des actions de plusieurs commissions (Inventaires, Créances Hygiène et sécurité) Autres activités sur la gestion du patrimoine. Veiller à l'application de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité du travail S'assurer de la mise en application des mesures de prévention <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau universitaire exigé et âgé de 45 ans au maximum Vous avez également des connaissances en Hygiène et sécurité Vous connaissez le fonctionnement et les procédures administratives Expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire Bonnes capacités de rédaction (français et arabe), l'anglais serait un plus Maîtrise parfaite de l'outil informatique Autonome, réactif et doté de fortes aptitudes rédactionnelles et relationnelles, vous faites également 	<p>preuve de qualités d'analyse, de synthèse et avez le sens du service public.</p> <ul style="list-style-type: none"> disponible <p>Lieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger. <p>Référence : emploipartner-1412 Poste : Emploi Partner recrute pour FILTRANS SPA DES COMMERCIAUX LOGISTIQUES</p> <p>Descriptif de poste:</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer la proposition commerciale et arrêter avec le client les modalités du contrat de vente ou le devis Commercialiser la prestation transport logistique. Prospection, développement de nouveaux clients (exploitation des fichiers Prospecter des opportunités du réseau, suivi des outils d'aide à la commercialisation afin d'identifier, détecter et développer des opportunités...) Prospecter, développe et assure le suivi de la clientèle. Dans la négociation commerciale Satisfaire les besoins du client en lui assurant rapidité et sécurité dans le transport Répondre aux appels d'offres en étroite collaboration avec le directeur de la division Veille permanente de la concurrence au niveau local et national Reporting... <p>Capacités et expérience souhaitées:</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau universitaire exigé et âgé de 35 ans au maximum Formation en logistique internationale ou commerce international Au minimum 2 ans d'expérience Persévérance, bon relationnel Résistance au stress et capacité d'écoute sont nécessaires, afin de déceler les besoins des clients et répondre à la demande. <p>Lieu de travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger <p>Référence : Emploipartner-1404 Poste : Emploi Partner recrute pour ATLAS COPCO ALGERIE UN DIRECTEUR DES FINANCES</p> <p>Missions:</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir la fiabilité et l'exactitude des informations comptables et des reporting de l'entreprise Analyse financière régulière. Gérer les relations avec les départements financiers et comptables de l'entreprise Gérer les relations avec les institutions financières, les auditeurs et tout autre acteur externe, Suivre les facturations, le recouvrement, Assurer le reporting mensuel/budget, Assurer l'application des règles comptables locales en fonction des besoins identifiés, Assurer le contrôle et le suivi de la trésorerie dans le respect des procédures de l'entreprise, Autoriser le paiement des fournisseurs Suivi de la gestion des stocks <p>Profil :</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience requise Au moins 2 à 3 ans d'expérience sur le même poste Expérience exigée en multinationale ou en entreprise privée <p>Diplôme requis</p> <ul style="list-style-type: none"> Licence en finances <p>Compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de l'anglais obligatoire (pour la communication avec le groupe, lecture, mail, téléconférence) Bonnes connaissances des systèmes de contrôle de gestion (en interne) Bonnes connaissances de la réglementation en vigueur (lois de finances, comptabilité, compétences analytiques Très bonnes connaissances en finances D'excellentes compétences interpersonnelles Doit être fiable pour maintenir une stricte confidentialité Aptitude aux présentations fréquentes Aptitudes à la communication verbale et écrite, Capacités de définir des priorités et respecter les délais Très bon sens de l'organisation, Aptitude à la prise de décision pour aux besoins du développement Excellent niveau dans la résolution des problèmes Compétences en informatique <p>Lieu de travail principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Alger / Route de Sidi Menif Tranche 3 Lot N°119 ZERALDA.
---	---	--	--

Comment répondre à nos annonces

Si l'une de nos offres d'emploi retient votre attention, faites-nous connaître vos motivations en nous adressant un C.-V avec photo + lettre de motivation en précisant votre réel intérêt pour ce poste, par mail, en vous rendant sur notre site :

www.emploipartner.com

Tel : 021 680 296/021 687 086

Fax : 021 298 595

Cuisine

Chou-fleur à la polonaise



Ingrédients :
1 chou-fleur
2 œufs
100 g de beurre
4 c à soupe de chapelure
Sel, poivre

Préparation :
Diviser le chou-fleur en bouquets, le nettoyer. Faire cuire dans de l'eau frémissante bien salée (10 mn). Egoutter et garder au chaud. D'autre part, faire cuire les œufs durs; les plonger ensuite dans de l'eau froide, les écaler et les hacher finement. Saupoudrer le chou-fleur d'œufs durs hachés. Faire fondre le beurre dans une casserole et faire dorer la chapelure. La verser sur le chou-fleur et servir, accompagné à volonté avec le reste d'œufs durs hachés.

Gâteau à la citrouille



Ingrédients :
800 g de potiron
150 g de farine
4 œufs
15 cl de crème liquide
120 g de sucre
1/2 sachet de levure chimique
2 c. à soupe de fleur d'oranger
50 g de beurre
1 pincée de sel

Préparation :
Eplucher le potiron pour éliminer l'écorce, les filaments et les pépins et le couper en dés.
Mettre dans une casserole avec 50 g de beurre et cuire jusqu'à évaporation complète de l'eau.
Dans un saladier écraser le potiron égoutté avec une fourchette. Ajouter les œufs, le sucre, le l'eau de fleur d'oranger et le sel.
Mélanger en incorporant la farine tamisée avec la levure puis ajouter la crème.
Laisser reposer 1h à température ambiante.
Verser la préparation dans un moule à manqué beurré et fariné et faire cuire à four chaud (210 °C) pendant 40 minutes.
Laisser tiédir avant de démouler et laisser refroidir avant de servir accompagné d'une crème anglaise ou d'un coulis de fruits rouges

BEAUTÉ ET SANTÉ

Etes-vous allergique aux cosmétiques ?

lotion démaquillante... pas toujours aisé d'identifier le produit en cause puisque ces réactions d'eczéma apparaissent souvent 48 heures après son application.

Les allergies sont évidemment à distinguer des irritations, qui affectent surtout les peaux réactives, et se traduisent par des tiraillements, voire des brûlures de la peau. En cause, des lavages trop fréquents, des rinçages insuffisants ou l'utilisation de crèmes inadéquates.

Les irritations disparaissent avec des crèmes adoucissantes et une utilisation plus modérée du produit incriminé.

Allergie aux cosmétiques, les questions à vous poser

Avez-vous mis un produit à l'endroit même de la réaction ?

En effet, la réaction a lieu assez souvent sur la zone où a été appliqué le cosmétique incriminé.

Si vos paupières sont gonflées, avez-vous mis du vernis à ongles ?

Cette question peut paraître étrange, mais, chez certaines personnes, une substance contenue dans le vernis à ongles peut être allergénique.

En tête des allergènes, les parfums

Portez-vous un parfum ? Une allergie peut être due à votre parfum.



Prévention : quels cosmétiques choisir ?

Une fois les allergènes identifiés, optez pour des cosmétiques qui en sont dépourvus en lisant très attentivement la composition des produits choisis sur les emballages. Privilégiez les produits sans parfums ni conservateurs, conditionnés en petits tubes et commercialisés par des laboratoires travaillant avec des dermatologues.

Paupières qui démangent ou lèvres qui gonflent : vous êtes peut-être allergique à votre fard ou à votre crème de jour. Comment reconnaître une allergie aux cosmétiques ? Quelles sont les substances les plus à risques ?

Distinguer une allergie d'une irritation :

48 heures après l'application du produit, Mascara, rouge à lèvres, shampooing,

BOÎTE À PHARMACIE

Ce que l'on doit avoir chez soi

Il est nécessaire d'avoir en permanence certains produits sous la main pour soigner et apaiser au plus vite vos petits bobos et ceux de votre famille.

Petites égratignures ou piqûres

Du coton, des ciseaux à bout rond, une pince à épiler, des pansements de tailles différentes, du sparadrap, et des compresses stériles en emballage individuel.

Une solution antiseptique locale qui ne pique pas et qu'on utilisera après avoir lavé la plaie au savon de Marseille

Fièvre et petites douleurs

Un thermomètre, un flacon d'alcool dénaturé à 70° pour désinfecter le thermomètre. De l'aspirine ou n'importe quel médicament à base de paracétamol, en faisant attention au surdosage et aux contre-indications. La posologie doit être absolument respectée sinon des répercussions graves sur la santé peuvent être occasionnées.

En cas de rage de dents

De l'huile essentielle de Clou de Girofle.

En attendant un rendez-vous chez le dentiste, ce produit calmera la douleur si vous versez une goutte sur la dent malade

Poussière dans l'œil ou encombrement nasal

Du sérum physiologique en mini-doss, et n'oubliez pas de jeter la dose après chaque utilisation, surtout pour les soins oculaires Et si vous avez un enfant en bas âge : un mouche-bébé.

Attention

- Rangez produits et médicaments dans une armoire hors de portée des enfants et dans un endroit sec. L'humidité et la chaleur pouvant altérer les produits pharmaceutiques.

- Ne sortez vos médicaments qu'au moment où vous en avez besoin, ne les oubliez dans la cuisine.

- Ne sortez pas la plaquette sans la remettre dans l'emballage.

- Ne rangez jamais un médicament dans une boîte qui ne lui correspond pas.

- Ne jetez pas les notices.



- Vérifiez toujours la date de péremption de vos médicaments.

- N'avez jamais un médicament dont la couleur ou la consistance a changé

- Ne gardez pas plus d'un an un tube de crème entamé.

- Nettoyez régulièrement votre pharmacie

Trucs et astuces

Conservier les jaunes d'œuf...



Les jaunes peuvent être conservés jusqu'à 4 jours au frigo. Plongez-les dans de l'eau et recouvrez-les avec un couvercle ou du film alimentaire afin qu'ils ne se dessèchent pas.

...les blancs d'œufs



Les blancs doivent être utilisés immédiatement. Ils peuvent éventuellement être surgelés, mais pas conservés au frigo.

Savoir si un œuf est frais



Plongez l'œuf dans un verre d'eau. Il est :

- extra frais s'il est au fond à l'horizontal
- frais s'il s'incline légèrement
- de plus d'une semaine s'il est vertical
- périmé s'il flotte à la surface

Conservier une mayonnaise



Couvrez-la d'un film alimentaire "au contact", il doit toucher la surface de la mayonnaise. La mayonnaise-maison se conserve 1 à 2 jours maximum.

Mots Fléchés N°2081

culbutes contre toute attente	↓	tassera rire avec mépris	↓	grossi- ront quenotte	↓	paque	↓	fragment trans- perser	↓	bride humides	↓	païs	↓
polir débau- cheraient	→					gardien du milieu amour de Tristan	→					nébu- leuse	↓
démarrés	→							récite chaste prêtresse	→		habitudes	→	
aboutit	↓			fera connaître noueras	→						chétive	↓	vélocité de navire
voisin de l'équerre enserrés	→		faire l'éloge che- vronsés	→				vertueu- se pote	→		support de quille resta- ouvert	→	
petit saule	↓	enfile indices de foie malade	→			cilindre de treuil cours mi- nuscule	→		partisans	↓			
idiotie	↓	escroc elles font la peau lisse	→		raison- nante rageras	↓			timon de charrue marque d'infinif	→			célébra
flatuo- sité	→			à lui genre de bolet	→	problème de merlar pares- seux	↓	s'éter- nise habil- lerait	→		repère de naviga- teur	↓	compré- hensible
indication	↓								orifice du corps écriture rapide	→			
frustrée courte distance	→					double crochet abima	→				tantale au labo accord ancien	→	
salut à l'italienne	↓	se rend compte capable	→					perfo- ration com- prima	→		vraiment pas cuit monnaie récente	→	râpées
se décide possè- dent	→			signal d'alarme porteur de blason	→	renforce la toile article dérapi	→				en les	→	dément
doté d'un genre	→		limpide	→					fonction	→			
						dessinés sur la peau	→						

SUDOKU	N°2081	SOLUTION SUDOKU N°2080	SOLUTIONS MOTS FLECHES 2080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>4</td></tr> <tr><td></td><td>9</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>3</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>3</td><td>7</td><td></td><td></td><td>2</td><td>9</td><td>8</td></tr> <tr><td></td><td>7</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>5</td><td></td></tr> <tr><td>1</td><td>5</td><td>8</td><td></td><td></td><td>3</td><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td></td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>5</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>2</td><td>1</td><td>4</td><td>6</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>			1	5	3	6				7								4		9							3			3	7			2	9	8		7						5		1	5	8			3	7			3							1		2								5			2	1	4	6				<table border="1"> <tr><td>3</td><td>7</td><td>8</td><td>1</td><td>5</td><td>6</td><td>4</td><td>9</td><td>2</td></tr> <tr><td>5</td><td>1</td><td>4</td><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>3</td><td>6</td></tr> <tr><td>2</td><td>6</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>7</td><td>8</td><td>1</td><td>5</td></tr> <tr><td>9</td><td>2</td><td>7</td><td>5</td><td>4</td><td>3</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td></tr> <tr><td>6</td><td>5</td><td>3</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td></tr> <tr><td>4</td><td>8</td><td>1</td><td>6</td><td>7</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>3</td></tr> <tr><td>1</td><td>9</td><td>6</td><td>3</td><td>2</td><td>8</td><td>5</td><td>7</td><td>4</td></tr> <tr><td>8</td><td>3</td><td>5</td><td>7</td><td>1</td><td>4</td><td>6</td><td>2</td><td>9</td></tr> <tr><td>7</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>1</td></tr> </table>	3	7	8	1	5	6	4	9	2	5	1	4	8	9	2	7	3	6	2	6	9	4	3	7	8	1	5	9	2	7	5	4	3	1	6	8	6	5	3	2	8	1	9	4	7	4	8	1	6	7	9	2	5	3	1	9	6	3	2	8	5	7	4	8	3	5	7	1	4	6	2	9	7	4	2	9	6	5	3	8	1	<table border="1"> <tr><td>G</td><td>E</td><td>O</td><td>O</td><td>D</td><td>O</td><td>R</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>H</td><td>A</td><td>L</td><td>L</td><td>E</td><td>B</td><td>A</td><td>R</td><td>D</td></tr> <tr><td>L</td><td>I</td><td>A</td><td>N</td><td>E</td><td>G</td><td>O</td><td>S</td><td>P</td></tr> <tr><td>A</td><td>V</td><td>E</td><td>R</td><td>T</td><td>I</td><td>R</td><td>A</td><td>S</td></tr> <tr><td>A</td><td>N</td><td>G</td><td>E</td><td>I</td><td>N</td><td>E</td><td>R</td><td>T</td></tr> <tr><td>I</td><td>N</td><td>S</td><td>I</td><td>S</td><td>T</td><td>A</td><td>I</td><td>S</td></tr> <tr><td>I</td><td>S</td><td>L</td><td>A</td><td>M</td><td>I</td><td>S</td><td>E</td><td>R</td></tr> <tr><td>A</td><td>I</td><td>S</td><td>E</td><td>E</td><td>R</td><td>O</td><td>S</td><td>A</td></tr> <tr><td>P</td><td>I</td><td>S</td><td>U</td><td>S</td><td>T</td><td>E</td><td>N</td><td>S</td></tr> <tr><td>T</td><td>U</td><td>B</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>U</td><td>L</td><td>E</td></tr> <tr><td>S</td><td>C</td><td>E</td><td>L</td><td>L</td><td>A</td><td>I</td><td>T</td><td>R</td></tr> <tr><td>R</td><td>E</td><td>T</td><td>E</td><td>S</td><td>T</td><td>V</td><td>E</td><td>S</td></tr> <tr><td>D</td><td>E</td><td>M</td><td>I</td><td>S</td><td>U</td><td>B</td><td>I</td><td>S</td></tr> <tr><td>D</td><td>E</td><td>M</td><td>E</td><td>U</td><td>R</td><td>E</td><td>R</td><td>U</td></tr> <tr><td>B</td><td>I</td><td>G</td><td>A</td><td>R</td><td>R</td><td>E</td><td>R</td><td>A</td></tr> <tr><td>T</td><td>O</td><td>T</td><td>A</td><td>E</td><td>G</td><td>A</td><td>R</td><td>E</td></tr> <tr><td>F</td><td>E</td><td>T</td><td>U</td><td>S</td><td>A</td><td>T</td><td>E</td><td>M</td></tr> <tr><td>R</td><td>M</td><td>O</td><td>T</td><td>O</td><td>S</td><td>E</td><td>T</td><td>O</td></tr> <tr><td>L</td><td>A</td><td>D</td><td>A</td><td>U</td><td>X</td><td>D</td><td>E</td><td>G</td></tr> <tr><td>S</td><td>O</td><td>U</td><td>S</td><td>U</td><td>T</td><td>I</td><td>L</td><td>I</td></tr> </table>	G	E	O	O	D	O	R			H	A	L	L	E	B	A	R	D	L	I	A	N	E	G	O	S	P	A	V	E	R	T	I	R	A	S	A	N	G	E	I	N	E	R	T	I	N	S	I	S	T	A	I	S	I	S	L	A	M	I	S	E	R	A	I	S	E	E	R	O	S	A	P	I	S	U	S	T	E	N	S	T	U	B	O	N	D	U	L	E	S	C	E	L	L	A	I	T	R	R	E	T	E	S	T	V	E	S	D	E	M	I	S	U	B	I	S	D	E	M	E	U	R	E	R	U	B	I	G	A	R	R	E	R	A	T	O	T	A	E	G	A	R	E	F	E	T	U	S	A	T	E	M	R	M	O	T	O	S	E	T	O	L	A	D	A	U	X	D	E	G	S	O	U	S	U	T	I	L	I
		1	5	3	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
7								4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	9							3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		3	7			2	9	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
	7						5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
1	5	8			3	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
3							1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
2								5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		2	1	4	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
3	7	8	1	5	6	4	9	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
5	1	4	8	9	2	7	3	6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
2	6	9	4	3	7	8	1	5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
9	2	7	5	4	3	1	6	8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
6	5	3	2	8	1	9	4	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
4	8	1	6	7	9	2	5	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
1	9	6	3	2	8	5	7	4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
8	3	5	7	1	4	6	2	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
7	4	2	9	6	5	3	8	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
G	E	O	O	D	O	R																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
H	A	L	L	E	B	A	R	D																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
L	I	A	N	E	G	O	S	P																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
A	V	E	R	T	I	R	A	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
A	N	G	E	I	N	E	R	T																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
I	N	S	I	S	T	A	I	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
I	S	L	A	M	I	S	E	R																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
A	I	S	E	E	R	O	S	A																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
P	I	S	U	S	T	E	N	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
T	U	B	O	N	D	U	L	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
S	C	E	L	L	A	I	T	R																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
R	E	T	E	S	T	V	E	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
D	E	M	I	S	U	B	I	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
D	E	M	E	U	R	E	R	U																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
B	I	G	A	R	R	E	R	A																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
T	O	T	A	E	G	A	R	E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
F	E	T	U	S	A	T	E	M																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
R	M	O	T	O	S	E	T	O																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
L	A	D	A	U	X	D	E	G																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
S	O	U	S	U	T	I	L	I																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

Les effets secondaires des gaz lacrymogènes

Utilisés par les forces de l'ordre pour disperser des manifestants, les agents anti-émeutes, comme les gaz lacrymogènes, ont différents effets sur l'organisme.

S'ils restent peu toxiques, ces gaz peuvent tout de même avoir des conséquences sur la santé en cas d'exposition prolongée. Parmi les agents anti-émeutes, on trouve le Capsicum (OC), plus communément appelé poivre de Cayenne, le 2-chlorobenzylidène malonitrile (CS) ou gaz lacrymogène et le chloroacétophénone ou Mace (CN). En France, les forces de l'ordre n'utilisent que le CS. Sa faible toxicité fait d'ailleurs de ce produit, l'agent anti-émeute le plus utilisé à



l'échelle internationale. Dans l'Hexagone, la concentration des dispositifs utilisés est de 1 % à 2 % de CS libéré par mètre cube d'air. Ce qui est 2.600 fois inférieur à la concentration létale, indique l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Ce grand écart entre la concentration causant une irritation bénigne et celle causant des effets néfastes

confère au CS une grande marge de sécurité. Toutefois, le CS ne peut être considéré comme un produit sans risque. Les effets irritants du CS pour les yeux ou les voies respiratoires surviennent rapidement (en moins de 10 à 30 secondes). Ils disparaissent entre 15 et 30 minutes après l'exposition. Les premiers symptômes oculaires rencontrés lors d'une

exposition au CS sont une sensation de brûlure et une irritation intense et immédiate. Le tout accompagné de blépharospasme et de larmoiement. Une conjonctivite peut également survenir. Ces effets persistent jusqu'à 30 minutes ou plus, suivant la fin de l'exposition. Une photophobie est souvent présente et elle peut persister pendant une heure. Tout comme une

rougeur oculaire et un œdème périorbitaire.

Risque d'œdème pulmonaire

L'inhalation du CS entraîne aussi une sensation d'irritation importante du nez, de la gorge et des poumons. Sans oublier les éternuements, l'écoulement nasal et la toux. Et ce n'est pas tout. Une exposition prolongée peut aussi prédisposer certains individus à des infections secondaires, comme un œdème pulmonaire. Un contact prolongé à de fortes concentrations pourrait provoquer une perte d'appétit, des nausées, une diarrhée...

Il n'y a pas d'évidence significative que le CS soit cancérogène et il n'existe aucune preuve que le CS soit tératogène, ni lié à l'augmentation de l'incidence des avortements spontanés, des bébés mort-nés ou des anomalies congénitales.

Des scientifiques ont peut-être découvert la fontaine de jouvence

Ah, la légende de la fontaine de jouvence. Dans la mythologie romaine, la déesse Junon s'y baignait pour y retrouver sa virginité. Chez les Irlandais, on parle d'une fontaine qui guérirait les blessés. Il paraît aussi qu'il en existe une dans la forêt de Brocéliande...

On nous inonde en permanence et à longueur d'année de produits et de soins anti-âge. Mais voilà que les oursins nous ont, peut-être, livré les clés de la jeunesse éternelle. De récentes études menées en effet par le laboratoire MDI de Bar-Harbor dans le Maine et publiées dans *Aging Cell* se sont intéressées aux propriétés régénératrices de trois

espèces d'oursins afin de mieux comprendre le processus lié au vieillissement. Les oursins sont très proches des humains d'un point de vue génétique. Des scientifiques pensaient que la capacité de régénération des oursins tendait à décliner en vieillissant. En réalité, ces propriétés régénératrices restent actives même vers la fin de la vie des oursins.

Une découverte primordiale

Les chercheurs pensent ainsi que cette découverte est primordiale et vient contredire leurs théories précédentes sur le vieillissement, phénomène jugé inéluctable. James A. Coffman, médecin



et professeur associé du MDI Biological Laboratory, explique : "Les oursins ne semblent pas vieillir. Ces découvertes sont inatten-

dues. Il nous faut donc revoir nos théories sur le sujet." Cela "ne signifie pas pour autant que nous allons nous

ruer sur des sérums aux oursins cet été. Cette étude ouvre simplement la porte à d'autres recherches sur ce thème dans le futur".

L'encyclopédie DES INVENTIONS

LUMIPOUSS OU LAMPE-PLANTE

Inventeur : Sophie Fiacre Date : 2010 Lieu : France

Lumipouss est un luminaire avec des plantes naturelles installées dans un pot. L'ampoule de basse consommation est particulièrement adaptée au développement des végétaux. Lumipouss assainit l'air que nous respirons et améliore le bien-être de nos intérieurs.



ENQUÊTES CRIMINELLES : LE MAGAZINE DES FAITS DIVERS


22h35



Affaire Michèle Even : un suspect peut en cacher un autre. Le 9 mars 1991, à Bénestroff, en Moselle, Hervé Even, menuisier, découvre le corps de son épouse, gisant en pyjama, le crâne défoncé à coups de bûche et l'arme du crime, un couteau, encore enfoncée dans le dos. • Affaire Cindy Senocq : la femme qui cachait bien son jeu. Le 28 mai 2009, le cadavre de Serge Martz, 44 ans, est découvert dans un étang de Woippy, près de Metz. A première vue, tout semble indiquer qu'il s'agit d'un suicide. Mais les analyses montrent que la victime est morte par strangulation.

EN QUÊTE D'ACTUALITÉ FIESTAS ET PRODUITS STARS : LES DERNIERS MUSTS DE L'ÉTÉ


22h35



« Häagen-Dazs et Ben&Jerry's : guerre froide au rayon crème glacée ». Après le cornet et l'esquimau, la glace de luxe a le vent en poupe. Fini les traditionnels parfums vanille ou chocolat, place au caramel-beurre salé, noix de macadamia ou spéculoos. Dans ce secteur, deux géants américains se disputent le marché • « Rooftops : la nouvelle folie des bars à ciel ouvert ». De New York à Paris, enquête sur les secrets de ces endroits branchés, parfois clandestins.

MARJORIE LE POIDS DES APPARENCES


23h05



Grégoire, la quarantaine, est en surpoids. A la médiathèque où il travaille, il a appris à déployer des trésors de gentillesse pour se faire apprécier. Mais un jour, lors d'une course à pied, il fait un malaise cardiaque. Le constat est sans appel : s'il ne maigrit pas rapidement, son espérance de vie sera compromise. Il décide alors d'appeler Marjorie, une thérapeute qu'il a croisée quelques jours plus tôt.

DES RACINES ET DES AILES PASSION PATRIMOINE


20h35



Le voyage commence par un survol du Beaujolais avec Bruno Rousselle qui en étudie la géologie. Cette région de la bordure orientale du Massif central est célèbre pour son vin. Le caviste Vincent Pivot propose une tournée des plus beaux vignobles. Le Beaujolais abrite également de nombreux domaines. Visite du château de Fléchères, aux portes de Lyon, avec Nathalie Mathian, historienne de l'art. Le périple se poursuit au mont Pilat qui attire les passionnés de grands espaces.



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

PAS SI SIMPLE


22h30



Jane est mère de trois enfants presque adultes, tient un salon de thé prospère et a des relations enfin cordiales avec son ex-mari, Jake Adler, dont elle est divorcée depuis dix ans. Un jour, tous deux se retrouvent à New York. Ils dînent en tête-à-tête, partagent quelques souvenirs et passent la nuit ensemble. Mais Jake est remarié et Jane aime son indépendance. Et il y a Adam, un séduisant architecte qu'elle a rencontré...

LE VILAIN


20h45



Mme Thomas, vieille dame harcelée par des promoteurs véreux qui tentent de lui racheter sa maison, est sûre d'être maudite par Dieu. Elle est invulnérable, ne tombe jamais malade et n'est jamais blessée. Quand son fils, qu'elle n'avait pas vu depuis vingt ans, ressurgit, elle comprend la raison de cette punition divine. Ce dernier est en effet un truanda qui a toujours fait le mal autour de lui. Elle va essayer de le changer...

LE MEILLEUR PÂTISSIER - SPÉCIALE CÉLÉBRITÉS


20h50



L'humoriste Artus, les comédiens Clara Morgane, Daniele Evenou et Titoff, les chanteurs Damien Sargue et Dave prennent part au concours de pâtisserie. Ils rivalisent d'imagination et de maîtrise technique sur le thème du chocolat pour épater Mercotte, Cyril Lignac et le champion du Monde de pâtisserie 2009, Jérôme De Oliveira. Pour la première épreuve, les personnalités ont 1h30 pour réaliser leur gâteau au chocolat préféré. Pour l'épreuve technique, jugée à l'aveugle, Mercotte leur demande une fanchette au chocolat. Ce dessert connu au XIX^e siècle est un hommage à Fanchon, une héroïne du théâtre de vaudeville.

NIGHT SHIFT LE PRIX DE LA CONFIANCE


22h35



Lors d'un rodéo, une structure métallique s'effondre sur Shane, un cow-boy. En lui portant secours, T.C. échappe de peu à la mort. Après avoir renversé un jeune homme, Scott insiste pour s'occuper de la victime. Mais la famille refuse qu'il l'opère. Une patiente de Krista, âgée de 14 ans, est de retour aux urgences.



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

Rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.79 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire : SGA Bouzarh : 02100071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulane Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Cette une de presse qui fait scandale

Hier, en titrant sa Une sur le changement de chroniqueurs d'"On n'est pas couché", le journal français Le Parisien soulignait une fâcheuse tendance sexiste et infantilissante parmi les médias français : appeler les femmes par leur prénom, et les hommes par leur nom de famille. La manœuvre est courante parmi les médias français, à tel point qu'elle ne choque quasiment plus. Est-ce pour autant une raison de la banaliser ?



Isabelle Mergault

**s'éclate avec sa fille adoptive
et son ami Laurent Ruquier**

Maya, la fille adoptive d'Isabelle Mergault, était la reine de la soirée d'anniversaire de Jacques Sanchez, un important programmeur télé et radio.

Loana

**menacée par son ex,
elle publie ses messages**

Furieux d'avoir été éconduit par Loana, son ex-compagnon Frédéric Cauvin a multiplié les SMS d'insultes et les menaces envers elle. La jeune femme, à bout, a décidé de les publier sur les réseaux sociaux.

Fajr	04h18
Dohr	12h45
Asr	16h31
Maghreb	19h40
Icha	21h07

CELA S'EST PASSÉ LE 31 MAI 1994

ASSASSINAT DU PROFESSEUR SALAH DJEBAÏLI

C'était un mardi 31 mai 1994. Salah Djebaïli, recteur de l'université des sciences et de la technologie Houari-Boumedienne (USTHB), est assassiné par des terroristes, à la sortie de l'université à Bab-Ezzouar. Footballeur international et brillant scientifique, milieu offensif au Nîmes Olympique, professeur, puis recteur de l'USTHB, Salah Djebaïli est considéré comme l'un des pères fondateurs de l'écologie moderne. Né le 17 avril 1937 dans la wilaya de Khenchela, Salah Djebaïli se lance d'abord dans une carrière sportive : footballeur à l'ES Sétif, sous les ordres d'un certain Paul Gévaudan, lui-même ancien du Nîmes Olympique.

En 1953, il part en France pour y passer son baccalauréat. A Paris d'abord, pour la première partie, à Nîmes ensuite, pour la seconde. Salah Djebaïli poursuit ses études à la faculté de Montpellier, où il décroche une licence ès sciences, un DEA en écologie, un doctorat de 3^e cycle en écologie végétale et un autre doctorat ès sciences. De brillants parcours qui ne l'éloigneront pas de sa passion pour le sport. Celui qui sera surnommé "Le mastodonte des stades" par ses collègues avait intégré le 13 octobre 1957 l'équipe première (professionnelle) de Nîmes-Olympique au poste de milieu offensif, avant de porter le brassard de capitaine. Il termine avec son club vice-champion de France à deux reprises, derrière le Stade de Reims la première année et l'OGC Nice, la seconde. En 199 rencontres disputées durant ses 9 saisons au club, il comptait 53 buts à son actif.

Une faste carrière scientifique

Il a fait ses débuts en équipe d'Algérie le 28 février 1963 contre la Tchécoslovaquie olympique. Il connaît une seconde sélection le 4 novembre 1964, face à l'Union soviétique. En 1966, de retour en Algérie, il joue une saison avec le Mouloudia Club d'Alger puis met fin à sa carrière de footballeur, et ce, après la soutenance de son doctorat de troisième cycle en 1965 à Montpellier. Salah Djebaïli, fonde alors en 1974 le Centre de recherche biologiques terrestres,



dont il a été le directeur de 1974 à 1989. Il obtient, entre temps son doctorat d'État en 1978.

Parallèlement à sa carrière de chercheur et professeur à l'université des sciences et de la technologie Houari-Boumedienne, le défunt Djebaïli occupait plusieurs postes à responsabilités.

D'abord conseiller technique au ministère de l'Agriculture (1966-1969), secrétaire général du Comité national pour l'environnement (1973- 1978), directeur de l'Institut national pour l'agronomie, ensuite directeur technique de l'équipe nationale de football algérienne, avec à la clé une sélection à la Coupe du monde, puis directeur de l'ONRS (équivalent du CNRS en France) et enfin recteur de l'USTHB.

Il est également l'auteur de 25 publications nationales et communications à des colloques scientifiques internationaux.

Un authentique intellectuel révolutionnaire

Dans un texte relayé en 2014 sur *MediaPart*, Abdelkader Dehbi, ancien collègue de Salah Djebaïli, revient sur le "grand écologiste" qu'était le défunt, "l'homme aux multiples facettes". "Rentré définitivement à Alger à la fin de ces mêmes années, avec un doctorat d'écologie en poche, il ne cessa pas pour autant d'allier ses activités universitaires avec sa passion pour le sport. Nous l'appelions affectueusement "le mastodonte

des stades. Nous, c'est-à-dire, les cadres de l'État et sportifs du dimanche, qui allions une fois par semaine nous dérouiller au stade tout neuf du 5- Juillet", témoigne M. Dehbi.

"Les étudiants de l'université Houari Boumedienne se souviendront longtemps de leur recteur, lâchement assassiné", poursuit-il. "Mais, qui se souvient de Salah Djebaïli, en tant que cofondateur du premier Comité national pour l'environnement, créé au sein du Conseil économique et social en 1970 ?".

Abdelkader Dehbi relatera son expérience comme rapporteur général des travaux du Comité national pour l'environnement (1973- 1978), dirigé par Djebaïli. Dans le même texte, il reviendra également sur la passion du professeur pour la steppe algérienne.

Un autre chercheur se rappelle de Salah Djebaïli : Saci Belgat. Ce dernier retrace le parcours militant du défunt professeur, qui "mit très tôt son savoir à défendre la cause des mineurs algériens cévenols, puis il se mit au service de la patrie en s'engageant dans le combat de la libération".

"Un authentique intellectuel révolutionnaire", poursuit Saci Belgat. C'est d'ailleurs ce combat qui lui a valu la haine des barbares qui ont eu raison de sa générosité : "Nous l'avons abattu parce qu'il était communiste et sa femme juive". Une allée porte, aujourd'hui, le nom de Salah Djebaïli à Nîmes, d'où vient sa femme. Il était père de quatre enfants.

SEYCHELLES-ALGÉRIE

LE SOUDANAIS EL FADIL MOHAMED HUSSEIN AU SIFFLET

La rencontre Seychelles-Algérie, demain (15h, heure algérienne) à Victoria dans le cadre de la 5^e journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017, sera officieusement par des arbitres soudanais, a indiqué hier la Fédération algérienne de football (Faf) sur son site officiel. Il s'agit de l'arbitre central, El Fadil

Mohamed Hussein, qui sera assisté de Waleed Ahmed Ali et Mohamed Abdellah Ibrahim.

Les Verts sont depuis samedi passé à Victoria où ils poursuivent leurs préparatifs pour ce match duquel seront absents trois joueurs clés du côté algérien: Islam Slimani (suspendu), Yacine Brahimi et Riyad Mahrez

(blessés). L'équipe nationale, qui domine le groupe J avec 10 points, aura besoin d'un nul pour valider son billet pour la CAN qu'organisera le Gabon au début de l'année 2017. L'Ethiopie est deuxième avec 5 points, suivie des Seychelles et du Lesotho avec respectivement 4 et 3 unités.

LA SEMAINE DERNIÈRE EN MÉDITERRANÉE Décès de 880 migrants

Alors qu'ils tentaient de traverser la mer Méditerranée vers l'Europe, environ 880 migrants y ont laissé leur vie, la semaine dernière, a indiqué, hier, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR). Plus de "2.500 ont péri en mer depuis le début de l'année, dont 880 en une seule semaine", a déclaré un porte-parole du HCR, William Spindler, affirmant que 2016 a été "particulièrement meurtrier" pour les migrants.

A titre de comparaison, 1.855 personnes sont mortes dans le naufrage de leurs embarcations durant les cinq premiers mois de l'année 2015. En Italie, 46.714 migrants et réfugiés ont été enregistrés, depuis janvier, soit à peu près le même chiffre qu'en 2015.

Selon l'Organisation internationale des migrations, seules 3.360 arrivées ont, par contre, été notées le mois dernier en Grèce, contre 26.971 en mars, résultat de l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie.

ILS ONT TENTÉ DE REJOINDRE DAECH Deux Tunisiens condamnés à Constantine

La cour criminelle de Constantine a condamné avant-hier deux ressortissants tunisiens à un an de prison ferme pour avoir tenté de rejoindre l'organisation terroriste, État islamique, a rapporté la radio tunisienne Mosaïque FM.

Les deux individus, âgés de 32 et 23 ans, ont été arrêtés à l'aéroport international d'Annaba il y a quelques jours alors qu'ils essayaient de prendre un vol vers Istanbul.

L'Algérie et la Tunisie ont intensifié leur coopération récemment en matière de lutte antiterroriste. Le ministre de l'Intérieur tunisien, Hedi Medjdoub, en visite en mars à Alger, a rencontré pour la troisième fois en un temps court son homologue algérien Noureddine Bedoui.

La coopération sécuritaire entre les deux pays qui ne fait pas l'objet d'une communication intensive, s'est très fortement renforcée depuis l'apparition du maquis terroriste sur le mont Châmbi, à proximité de la frontière avec l'Algérie.

ACCIDENTS DE LA ROUTE EN UNE SEMAINE

51 morts et 1.725 blessés

Cinquante-et-une personnes ont été tuées et 1.725 autres ont été blessées dans 1.406 accidents de la circulation, survenus entre le 22 mai et le 28 mai au niveau national, a indiqué hier un bilan établi par les services de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset avec 10 morts et 19 blessés, relève la même source.

Les éléments de la Protection civile ont, par ailleurs, effectué 1.827 interventions pour procéder à l'extinction de 1.307 incendies urbains, industriels et divers.